



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE
LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MARDI 7 AVRIL 1998

www.lesoleil.com

Dans les décombres d'un bidonville



Une fillette en pleurs aide ses parents à retrouver ce qui leur appartenait à la suite d'un violent incendie qui a rasé ce bidonville malaisien, au cours de la fin de semaine, à Pujut Corner. Le feu a ravagé les abris de fortune de quelque 660 familles, crachant sur cette ville de la province de Sarawak, sur l'île de Bornéo, un épais nuage de fumée qui vient s'ajouter à la pollution de l'air causée par les incendies de forêts qui ont ravagé la région au cours des derniers mois.

L'unifolié à l'hôtel de ville

Un retour sans tambour ni trompette

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le drapeau du Canada flottera dès aujourd'hui devant l'hôtel de ville de Québec. Il retrouvera sa place sans tambour ni trompette, sans discours ni cérémonie, tout comme il l'avait perdue il y a maintenant huit ans.

Le maire de Québec Jean-Paul L'Allier s'est plié aux conclusions du comité mis sur pied pour établir une « politique des drapeaux », des conclusions qui ont été rendues publiques hier.

Voir UNIFOLIÉ en A 2 ►



Le drapeau canadien flottera de nouveau dès ce matin.

Choqués

La diffusion d'une chanson de Desjardins soulève la colère des gardiens de prison

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

QUÉBEC — La diffusion dans une émission animée par Julie Snyder la semaine dernière d'une chanson de Richard Desjardins tirée du film *Le Party* et portant sur les « screws » a soulevé l'ire des milieux correctionnels. La sous-ministre à la Sécurité publique Louise Pagé et le président du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels Réjean Lagarde adresseront d'ailleurs une lettre de protestation conjointe à la responsable de l'émission à TVA, possiblement aujourd'hui.

La chanson *Le Screw* vient d'être reprise et enregistrée par le chanteur Éric Lapointe, et c'est dans ce cadre qu'elle a été diffusée à l'émission *Le Posing J.*

Voir CHOQUÉS en A 2 ►

25 millions \$ américains pour Dominion Bridge

La firme albertaine Millenia revient à la charge

PIERRE ASSELIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Une compagnie albertaine, Royal Millenia, offre un financement de 25 millions \$ à Dominion Bridge, à condition d'obtenir le contrôle de la compagnie.

La société d'investissement, qui a annoncé son offre hier dans un communiqué, est inscrite hors cote sur le tableau de la bourse NASDAQ (RMGL).

L'offre de Royal Millenia consiste en une débenture garantie de 25 millions \$ (US) convertible en actions de la compagnie au prix unitaire de 1,33 \$ au cours des cinq prochaines années.

En échange, la compagnie albertaine exige le contrôle du conseil d'administration de Domi-

nion Bridge et l'abandon de certaines clauses restrictives de sa convention de crédit avec le principal banquier de Dominion Bridge, la Bank of New York.

L'offre, qui est valide jusqu'au 1^{er} mai, pourra donc être soumise à l'attention des actionnaires, l'assemblée annuelle de Dominion Bridge ayant été reportée au 29 avril.

Dominion Bridge n'a pas retourné les appels du SOLEIL hier. Le principal porte-parole de la compagnie, le vice-président Olivier Després, ne fait plus partie de l'organisation, indiquait-on aux bureaux de l'entreprise à Montréal.

Dans le communiqué de Millenia, le président de RGML, James Carswell, indique avoir « longuement discuté avec la haute direction de Dominion Bridge (...) nous avons développé un



Michel Marengère.

Voir MILLIONS en A 2 ►

CONFLIT D'INTÉRÊTS À QUÉBEC

Au pied du mur

Chamberland prêt à démissionner si on prouve sa malhonnêteté

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — Victime des flèches de son propre parti, le conseiller du Progrès civique de Québec Robert Chamberland n'exclut pas la possibilité de démissionner de ses fonctions. Mais il demande d'abord à ses détracteurs de prouver sa malhonnêteté.

M. Chamberland et son parti ont été littéralement bombardés de questions

Voir MUR en A 2 ►

Grabuge en vue



LE SOLEIL, JEAN VALLIÈRES

À la suite de la visite d'une centaine de manifestants sur leur chantier de construction, hier, les propriétaires des Cours de l'Atrium, à Charlesbourg, ont demandé une injonction provisoire balisant un éventuel piquet de grève. La juge Danielle Blondin doit rendre sa décision ce matin. La requête des propriétaires et de l'APCHQ vise la FTQ et la CSD. Ces centrales ont annoncé que des moyens de pression sur les chantiers de construction résidentielle s'étendront à toutes les régions du Québec la semaine prochaine. R.H.

LE MONDE

Irlande du Nord

La commission Mitchell dépose un projet d'accord de paix.

PAGE A 13

LA CAPITALE



Le toit saute

Violent incendie à l'usine Protech 4D.

PAGE A 3

LA MÉTÉO



Maximum 8, minimum -3

Ensoleillé avec passages nuageux. Demain, ensoleillé avec passages nuageux. Détails page C 2

MONIQUE SIMARD QUITTE LA POLITIQUE...



QUÉBEC, 102^e ANNÉE, N°99
FLORIDE, 1,65 \$ US
MONTREAL
OTTAWA 70c PLUS TAXES
60c PLUS TAXES



SERVICES DE GESTION PRIVÉE

Une longueur d'avance.
Coupons détachés
5% 25 000\$ minimum
Échéance 2001
Taux sujet à modification
Tel.: 692-4200

LES RETOURNES

MUR Forgues sur la sellette

Suite de la Une

pendant 90 minutes, hier, lors de la période d'interventions des membres du conseil municipal. Il s'est toutefois retrouvé seul sur la ligne de feu, puisque certains des membres de son propre parti, dont Martin Forgues et Charles Amyot, n'ont pas hésité à condamner ses gestes.

LE SOLEIL rapportait hier que Robert Chamberland avait fait annuler, le 30 septembre 1997, une pénalité de 1253,54 \$ due par le chef du Progrès civique Georges Lalande à la caisse populaire Saint-Pascal de Maizerets. M. Chamberland était alors président du conseil d'administration de la caisse et candidat aux élections municipales dans l'équipe de Georges Lalande.

Cette faveur aurait été accordée au chef du Progrès civique à la condition qu'une fois élu maire de Québec, il vende à la caisse un terrain municipal qu'elle convoitait depuis un certain temps.

« Je ne me sens coupable de rien. (Pour que je démissionne), il faudrait prouver ma malhonnêteté. Si on décide que mon intégrité est attaquée, je me plierai », a soutenu M. Chamberland, visiblement ébranlé par les événements. Le conseiller affirme que la seule erreur qu'il a commise est de ne pas avoir été assez prudent, de ne pas s'être retiré du conseil d'administration lorsque la demande de M. Lalande a été traitée.

« Ce n'est pas si grave que ça », a-t-il soumis. Selon lui, le fait d'annuler une pénalité pour un transfert prématuré d'une hypothèque est une pratique courante, qui survient lorsqu'une institution financière désire conserver son client. « Il n'a pas été question d'annuler la pénalité pour obtenir le terrain de la Ville. C'est un de mes collègues du conseil d'administration qui a fait une farce avec le terrain. Mais ça devait rester à l'interne », a-t-il affirmé.

Le Progrès civique entend analyser la situation, évaluer les faits et prendre une décision d'ici une semaine quant aux sanctions qui doivent être imposées à MM. Lalande et Chamberland. « Nous nous dissocions totalement de leurs gestes. Nous sommes en désaccord et très malheureux

de ce qui s'est passé. Nous souhaitons que ça ne se reproduise jamais », a lancé le conseiller Charles Amyot.

« Nous allons analyser ce dossier rapidement. Nous allons prendre nos responsabilités », a ajouté Martin Forgues. Mais ce dernier s'est aussi retrouvé sur la sellette, hier, puisqu'il siège au Conseil de vérification et de déontologie de la caisse populaire Desjardins de Maizerets. La même institution qui provient de la fusion récente des caisses Saint-Pascal de Maizerets et Saint-Pie X et qui a donc blâmé M. Chamberland pour ses gestes.

M. Forgues soutient qu'il s'est retiré du dossier dès qu'il a appris que ses deux collègues étaient impliqués. Mais ses adversaires ne semblent pas prendre la chose à la légère. Les membres du Rassemblement populaire ont demandé l'un après l'autre des précisions à Martin Forgues quant à son implication dans ce dossier.

Le conseiller a répété inlassablement qu'il n'a pas été mis courant de l'enquête dont M. Chamberland faisait l'objet avant le 18 mars. Le président du Conseil de surveillance et de déontologie de la caisse, dont il est membre depuis le 1er novembre, avait toutefois été mandaté pour faire cette enquête au mois de décembre. Un délai que plusieurs conseillers avaient peine à s'expliquer.

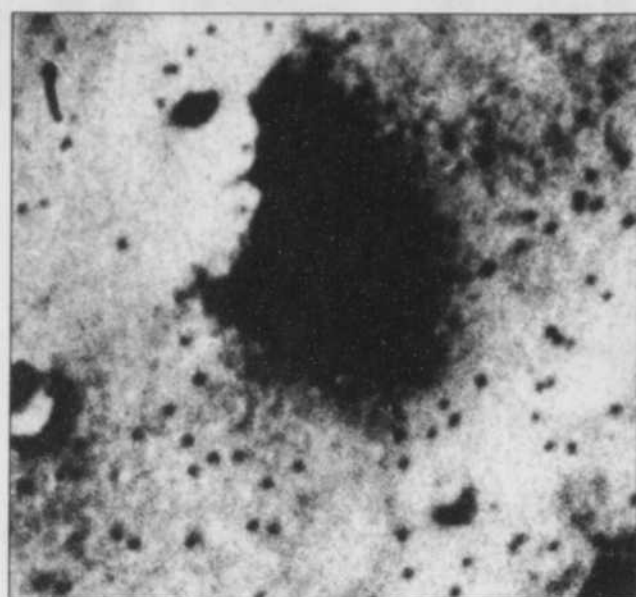
Le maire Jean-Paul L'Allier a quant à lui qualifié l'histoire révélée par LE SOLEIL de très troublante mais n'a pas demandé la démission de M. Chamberland.

« J'invite le conseiller à se pencher sur son avenir dans son parti et dans cette assemblée », a-t-il suggéré. Le maire s'est dit rassuré du fait que le Progrès civique fasse sa propre enquête, mais a soutenu que cette investigation ne devait pas se faire uniquement à l'interne. Il a d'ailleurs offert son aide pour faire toute la lumière sur cette affaire.

Son opinion semble être partagée par le conseiller Martin Forgues. « Il faudrait que cette enquête soit faite par des personnes indépendantes. Parce que tout le monde sait qu'entre M. Lalande et moi, ce n'est pas le grand amour. Et si c'est moi qui le rencontre pour discuter de ce dossier, les gens vont dire que je profite de la situation », a-t-il affirmé au SOLEIL.

Martin Forgues dit s'être retiré du dossier dès qu'il a appris

Le maire L'Allier juge l'affaire très troublante



Cette photographie de la surface de Mars, prise par la sonde Viking en 1976, suscite encore beaucoup d'intérêt chez les chercheurs de la NASA, en raison du visage que certains affirment avoir observé.

RETOUR Cérémonie

Suite de la Une

lors de la séance du conseil municipal. Ce comité, formé du conseiller indépendant Jacques Jobin et de représentants du Rassemblement populaire et du Parti des citoyens, a avancé qu'aucune obligation légale ou protocolaire ne forçait la Ville à arborer le drapeau du Canada.

Mais puisque la majorité des membres du conseil municipal était en faveur de cette pratique, le comité a suggéré de replacer le drapeau au mât de l'hôtel de ville. « Ça reflète aussi la réalité. Plusieurs capitales canadiennes le font. On s'est fié sur la pratique et j'espère que la page de ce dossier sera tournée », a affirmé le conseiller Jacques Jobin.

Le maire de Québec soutient en revanche que le drapeau de la Ville devrait aussi flotter au-dessus de certains terrains fédéraux, comme la terrasse Dufferin ou les plaines d'Abraham, question de rappeler aux citoyens qu'ils arpentent la Vieille Capitale.

Si le maire ne veut pas faire de cérémonie pour la levée du drapeau, certains anciens combattants pourraient toutefois s'en donner à cœur joie. Croyant que l'événement allait se produire hier matin, plusieurs fédéralistes s'étaient rassemblés devant l'hôtel de ville pour crier victoire. Il semble toutefois qu'ils espèrent prendre leur revanche demain matin.

MILLIONS Prise de contrôle

Suite de la Une

plan d'action détaillé qui prévoit notamment l'intervention d'une équipe de gestion expérimentée pour lancer notre plan d'affaires.

C'est la deuxième fois que Royal Millenia manifeste son intérêt pour la compagnie québécoise. Elle avait déjà offert d'acheter les chantiers maritimes Davie, une offre que les dirigeants de Dominion Bridge avaient alors qualifiée de « canular ».

Un porte-parole de Millenia à Montréal, Jean-François Lebrun, précisait au SOLEIL que cette offre de financement « s'apparente à une prise de contrôle ». La conversion de la dette en actions ne lui donnerait pas la majorité, mais Millenia serait le principal actionnaire.

Royal
Millenia
veut le
départ de
Michel
Marangère

Il y a eu des échanges de textes avec la firme Legg Mason Wood Walker, qui représente Dominion Bridge, et le président de Millenia a également

discuté avec Michel Marangère, qui devra quitter la compagnie si l'offre était acceptée par les actionnaires, soulignait M. Lebrun. Il mentionne aussi que le retrait de l'offre d'American Eco laisse maintenant le champ libre à celle du groupe albertain.

Royal Millenia est un holding financier qui possède des intérêts dans la distribution d'assurance-vie et de fonds communs de placement.

Elle a également conclu une alliance avec une firme européenne de génie, Cedar Ridge International, qui oeuvre dans le secteur minier et l'énergie (gaz et le charbon), indique le porte-parole.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale	3 à 7
Le Québec et le Canada	8 à 12
Le Monde	13

CAHIER B	
Questions d'argent	1 à 8
Bourses	4 et 5
Opinions	6 et 7

CAHIER C	
Mode Magazine	1 à 4
Arts et spectacles	5 à 12
Votre agenda	6
Ce soir à la télé	2
Annonces classées	7 à 11
Décès	11 et 12

CAHIER D SPORTS	
Claude Larochelle	1
Statistiques	2 et 4
Jeux et B.D.	7

SERVICES	
Abonnements	686-3344
	1-800-463-2362
Annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Internet	www.lesoleil.com
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 6-04-98

2-6-5

6-6-6-2

EXTRA

084291

BANCO

tirage du 6-04-98

3-5-9-12-13-17-18-22-23-26
28-32-40-41-42-53-57-64-66-70

RÉFLEXION

« Le bonheur est vide, le malheur est plein. »

Victor Hugo

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe Unimédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est : c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

CHOQUÉS « Le Poing J »

Suite de la Une

« LE PARTY »

Écrite spécialement pour le film *Le Party*, dont l'histoire particulièrement dure se déroule dans un pénitencier, la chanson est une charge sans équivoque contre le « screw », surnom donné par les détenus aux gardiens de prison.

Le président du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels, Réjean Lagarde, juge cette diffusion tout à fait déplacée en regard des événements des derniers mois, au cours desquels deux agents des services correctionnels ont été assassinés.

« Dans le film, il y a une ambiance, un contexte dont fait partie la chanson. On aime ou on n'aime pas, mais elle s'explique. »

Mais lorsque celle-ci est sortie de son contexte, c'est-à-dire le film, et qu'elle est mise en relation avec l'assassinat des agents Diane Lavigne et Pierre Rondeau, la chanson devient odieuse, estime M. Lagarde.

Du côté de la Direction des services correctionnels, la porte-parole de la sous-ministre Pagé, Linda Veillette, abonde un peu dans le même sens. « Nous ne voulons pas embarquer dans la question de la liberté d'expression. Ce que nous disons, c'est : Soyez sensible à ce qui se passe autour

de vous », souligne Mme Veillette.

Bien que ce type de message qui « renforce les préjugés envers notre monde » ait de tout temps été déploré, selon la porte-parole des Services correctionnels, celle-ci admet que tout le monde est à fleur de peau depuis les meurtres des deux agents.

« C'est la première fois qu'on sent une réaction aussi forte » (des agents de la paix), indique Mme Veillette.

TVA

LE SOLEIL publiait hier une lettre d'opinion écrite par un agent des services correctionnels, qui dénonçait vertement la diffusion de la chanson par TVA, et demandait des excuses à Julie Snyder.

Cette lettre a aussi été expédiée à TVA. La directrice des communications, Renée-Claude Ménard, a fait savoir hier que la station n'émettrait aucun commentaire pour l'instant. « Nous prenons connaissance des doléances de ce monsieur », a indiqué Louis Noël.

Selon lui, les responsables de l'émission savaient que cette chanson ne tournait pas à la radio, mais croyaient que c'était à cause de son côté « grivois ». Il admet, après avoir pris connaissance du texte, que ce n'est pas ce qu'on pourrait appeler une chanson grivoise... Il n'a pas été possible hier d'avoir les commentaires de Julie Snyder sur cette question.

Les
clins d'œil
de Danielle Rainville

Le
regard critique
de Jean Casault



...en avant-midi

CHRC 80
RADIO MÉDIA
La force d'une équipe

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS



Les dommages atteindront facilement 1 million \$.



Les pompiers ont bombardé l'immeuble de mousse carbonique.

Le toit saute

Le feu rase une entreprise de recyclage de déchets dangereux

CLAUDE VAILLANCOURT

Le Soleil

■ QUÉBEC — Une entreprise d'entreposage de déchets dangereux et de recyclage de solvants, Protech 4 D inc., a été complètement rasée par les flammes lors d'un incendie dont les conséquences auraient pu être catastrophiques n'eût été de la rapide intervention des policiers de Québec.

Une soixantaine de barils contenant de l'acétone, un produit utilisé par la firme Camoplast, de Princeville, dans le nettoyage des moules servant à la fabrication de composantes de motomarines pour le compte de Bombardier, se trouvaient dans l'immeuble situé au 461, rue des Méandres, dans la zone industrielle Carrefour du commerce, au sud-ouest des boulevards Hamel et Henri-IV. Une cinquantaine d'autres étaient remisés dans deux camions-remorques, à proximité de l'édifice qui accueillait d'autres commerces.

Le toit de l'immeuble a été soufflé lorsque certains de ces barils ont ex-

La toiture a été soufflée quand des barils d'acétone ont explosé

plodé en raison de l'intensité de la chaleur.

HAUTEMENT INFLAMMABLE

« L'acétone, d'expliquer le directeur du service des incendies de la Ville de Québec, Henri Labadie, est un produit hautement inflammable, mais non toxique. Il nous a fallu délimiter une bonne zone de sécurité pour éviter qu'aucune personne ne soit blessée par une explosion. »

Fort heureusement, l'incendie s'est déclaré un peu après 17 h, alors que l'activité industrielle commençait à ralentir dans le secteur. Les manœuvres d'évacuation ont été ainsi facilitées.

Il semble, selon M. Labadie, que le feu a commencé après qu'un employé eut constaté des problèmes à l'une des machines utilisées pour recycler l'acétone. « Il a demandé de l'aide et le feu a pris sans que personne ne puisse faire quelque chose. »

Dans les minutes qui ont suivi, de légères explosions ont été entendues puis une grosse qui a fait lever la toiture.

Une épaisse fumée, visible sur toutes les grandes artères de circulation, s'échappait de l'immeuble quand les pompiers sont arrivés. Bombardant l'immeuble de mousse carbonique, les pompiers, dont plusieurs portaient des masques d'oxygène, ont réussi à prendre contrôle du feu en moins d'une heure.

Le propriétaire de l'entreprise, Réjean Brochu, visiblement découragé, ne pouvait que constater la féroce des flammes. Il n'était pas en mesure de déterminer l'ampleur des dégâts, l'estimant des dommages subis autant dans son entreprise que dans les commerces avoisinants étant loin d'être conclu. Ils pourraient atteindre 1 million \$.

Landry prêt à mettre des \$\$\$ au Mont Sainte-Anne

MICHEL CORBEIL

Le Soleil

■ QUÉBEC — Le ministre Bernard Landry n'aurait pas objection à ce que l'État investisse de nouveau massivement au Mont Sainte-Anne, par sa Société générale de financement (SGF), afin notamment de « réparer les erreurs des libéraux ».

Le ministre des Finances de Lucien Bouchard a fourni cette indication, hier soir, à l'issue de sa rencontre avec des membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain.

La semaine dernière, le président de la SGF, Claude Blanchet, a indiqué que les projets, qu'entretient la société pour la région de Québec, totalisent 945 millions \$. Il a mentionné le Mont Sainte-Anne comme une de ses priorités.

Hier, le ministre Landry a répondu qu'il voit d'un bon œil l'intention visant le centre de ski que le gouvernement libéral de Daniel Johnson avait cédé dans une transaction controversée. En 1994, les installations étaient vendues, au groupe Desourdy/Club Resort, trois fois moins chères que leur valeur marchande, estimée à plus de 60 millions \$. Dans l'opposition, le Parti québécois avait dénoncé la cession « comme une vente de feu » et M. Landry, alors vice-président du PQ, avait qualifié le geste « d'immoral ».

« Moi, a tranché le ministre Landry, lors d'un point de presse, au Château Frontenac, je veux qu'on se développe, pas régier des comptes. Je ne veux pas faire d'histoire ancienne. Nous n'irons pas "renationaliser" le Mont Sainte-Anne. »

Il a rappelé avoir confié à la SGF le mandat de s'associer comme partenaire minoritaire avec le

secteur privé dans ses projets d'investissement. « Si le 51 % (l'actionnaire majoritaire) fait des profits, le 49 % en fera aussi. Si nous achetons des parts (dans un éventuel projet pour le centre de villégiature), nous allons réparer un peu les erreurs des libéraux. »

AUCUN CHIFFRE DÉVOILÉ

M. Landry a refusé d'avancer le moindre chiffre sur l'ampleur de l'injection de capitaux dont pourrait hériter le Mont Sainte-Anne. « Je ne suis pas dans « l'opération » des stations de ski. Mais, j'ai bien vu que Mont-Tremblant a reçu deux phases d'investissements de 500 millions \$ », ces dernières années.

Devant les hommes d'affaires, il a fait valoir en substance que « la main invisible d'Adam Smith — de qui se réclament les capitalistes — est habile à créer la richesse, non pas à la distribuer ». C'est pourquoi il a demandé à la SGF la mission d'intervenir, « mais en lui imposant des règles capitalistes ».

En fin de soirée, il a repris certains de ces arguments, à l'occasion, cette fois, d'une conférence prononcée devant un forum souverainiste. Il les a notamment servis à quelques protestataires venus contester la réforme de l'aide sociale. Ces derniers ont réclamé que le cap du gouvernement soit plutôt mis vers l'objectif « pauvreté zéro ». Le ministre a insisté pour rappeler qu'« Ottawa a coupé des centaines de millions \$ dans les paiements devant servir aux assistés ».

Dans l'auditoire, aucun intervenant n'a soulevé publiquement d'inquiétudes face aux déclarations du premier ministre Lucien Bouchard. Vendredi, ce dernier a affirmé qu'il n'y aura pas de référendum si la population n'en veut pas. À un interlocuteur, le ministre Landry a signalé que le camp du « OUI » a ajouté 1 million de voix, entre 1980 et 1995. Selon lui, il en rajoutera 1 million de votes, lors du prochain plébiscite.

Lampadaire mortel



COLLABORATION SPÉCIALE, STÉPHANE VERREAU

Un citoyen de Beauport, Alain Caillouette, a perdu la vie sur l'autoroute de la Capitale vers 3 h 30 hier, après avoir heurté un lampadaire à la hauteur de la bretelle du boulevard des Chutes. L'homme de 42 ans était seul dans son véhicule. Le coroner tentera de déterminer les causes de cette perte de contrôle. C.S.

SAINTE-FOY

Tentative
de meurtre

Une accusation de tentative de meurtre a été portée contre Éric Bouchard, 20 ans, de Saint-Augustin, relativement à l'agression commise contre deux agents de sécurité de Place Laurier, dimanche. Son présumé comparse, Stéphane Maczka, 21 ans, de Montréal, a quant à lui été accusé de voies de faits avec lésions. Les deux hommes ont comparu hier au palais de justice de Québec. Les actes qui leur sont reprochés se sont produits lors d'une tentative de vol de pièces d'ordinateurs survenue dans les bureaux de la tour Champlain, aux étages supérieurs du centre commercial Place Laurier, à Sainte-Foy. Les voleurs ont été surpris par des agents de sécurité, et une bataille a suivi. Un agent a eu le nez fracturé, et l'autre a été blessé au visage avec un tournevis. Éric Bouchard bénéficiait d'une ordonnance de sursis. C.S.

POINTE-À-LA-CROIX

Vol de cigarettes

La Sûreté du Québec enquête sur un vol de 400 cartouches de cigarettes survenu aux petites heures, hier, au dépanneur Gerry Doy-

le, de Pointe-à-la-Croix, en Gaspésie. D'une valeur de 12 000\$, les cigarettes, de marques Du Maurier, Player's, Export A et Mark Ten surtout, ont probablement été chargées dans une camionnette. Le ou les voleurs ont pénétré dans l'établissement par une fenêtre et ont pris le temps de placer les cartouches dans des boîtes avant de quitter les lieux. Les agents du poste de Matapédia, chargés de l'enquête, ne possèdent pour le moment aucune description de personne ou de véhicule. G.G.

PORTNEUF

Roger Bertrand
candidat

Le député de Portneuf et ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, Roger Bertrand, a fait taire les rumeurs de son retrait politique, hier, en confirmant sa candidature à l'investiture du PQ dans Portneuf. Il a rencontré la presse à son bureau de circonscription à Neuville, quelques heures après avoir appris la nouvelle à son chef et premier ministre Lucien Bouchard. «J'ai annoncé ce matin à M. Bouchard mon intention de solliciter un nouveau mandat, a-t-il dit. Et je veux continuer de faire équipe avec le seul parti qui propose aux citoyennes et citoyens un projet de société.

Le M. Bertrand dit avoir réfléchi sérieusement à son avenir politique avant de faire connaître sa décision motivée par le goût de continuer à agir comme un catalyseur auprès des gens. «Les Portneuvois ont encore de nombreux projets dont ils souhaitent voir la réalisation. Leur apporter mon appui motive mon action politique», a déclaré le député-ministre fier de ce qu'il a accompli depuis son élection en 1995. M.G.

BEAUCE

Forcené barricadé

Un homme de Sainte-Marie, en Beauce, considéré comme violent par les policiers, a trouvé, hier, une bien curieuse façon de préparer son 35^e anniversaire de naissance, aujourd'hui, en se barricadant dans sa résidence et en menaçant de tirer le premier policier qui se pointait. L'appel est survenu vers 14h et les policiers de la SQ ont pu maintenir un dialogue avec l'individu jusqu'à 17h45. Puis, après un silence de quelques heures, le Groupe d'intervention de la SQ a pu reprendre contact et tenté de le persuader de se livrer. Au moment de mettre sous presse, les négociations se poursuivaient. L'homme est présumément armé et aucune autre personne ne se trouvait dans la résidence. C.V.

TOURISME

Bouchard rencontre le
gouverneur du Maine

LUCE DALLAIRE

Collaboration spéciale

SAINT-GEORGES — Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard et le gouverneur de l'État du Maine, Angus King, se rencontreront à Saint-Georges de Beauce, le 29 avril.

L'Office de tourisme et congrès de Beauce, l'Office de tourisme de la Nouvelle-Beauce et le représentant de Chau-Bec du Maine viennent d'annoncer la tenue de la première journée d'échanges, à l'auberge Benedict Arnold, de Saint-Georges, le 29 avril.

Cette initiative marque le début d'une série d'actions entreprises entre les intervenants de la Beauce et du Maine pour développer des liens durables.

Selon la présidente de l'OTC, Céline Mercier, les initiatives peuvent toucher tant les secteurs du tourisme, de l'éco-

nomie, de la santé que de l'éducation. L'Américain, André Pied, a d'ailleurs stipulé que 30% des résidents du Maine sont de souche beauceronne.

«Enthousiastes, nous voulons aussi en connaître un peu plus sur notre origine. Voilà qui suscite notre intérêt et motive notre participation», a-t-il indiqué en présence des responsables des Offices de tourisme de la Beauce et de la Nouvelle-Beauce, Agnès Frydecka et René Paquette. Le maire de Saint-Georges, Roger Carrette, estime que l'échange pourra être profitable non seulement au tourisme d'agrément, mais aussi au tourisme d'affaires.

Cette journée, à laquelle toute la population beauceronne est conviée, sera l'occasion pour les entreprises beaucerannes de courtiser nos voisins du Sud, et vice versa. Le nombre des places étant limité, il est préférable de réserver.



LE SOLEIL ARCHIVES

Lucien Bouchard

TRAVAILLE
SANS RELÂCHEAU SALAIRE
MINIMUM

Comme prime au rendement, vous méritez
au moins un pick-up Sierra Spécial. 20 498\$**

Caisse de 8 pieds à double paroi • Boîte automatique à l'achat
4 rapports avec surmultipliée • V6 de 4,3 litres développant 200

chevaux • Pont arrière autobloquant • Freins antiblocage aux 4 roues
• 2 sacs gonflables • Direction à assistance variable • Système antivol
PASSLock • Pare-chocs arrière avec marchepied • 2 prises d'alimentation
auxiliaires et faisceau électrique de remorquage • Roues chromées • Radio AM/FM stéréo •



L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec



Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux Sierra 1500 4x2 SL de base neufs 1998 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif seulement. *Location pour fins personnelles seulement. Paiements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec versement initial — ou échange équivalent — de 3159\$. Sujet à l'approbation du crédit. Première mensualité et dépôt remboursable de 300\$ exigés à la livraison. Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 12¢ du kilomètre après 60 000 km. **Préparation incluse. Transport (895\$) et taxes en sus. L'Assistance Routière et la garantie GM TOTAL™ sont offertes sur tous les véhicules GM neufs pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. *Banque TD et GM titulaires de licence des marques. **Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. *Marque de commerce de la Banque TD. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

Femmes sages, sages-femmes

Elle a eu trois enfants. La première fois, elle était assistée par un obstétricien-gynécologue. La deuxième par un omnipraticien. La troisième par une sage-femme, à la maison de naissance Mimosa de Saint-Romuald. Dans la longue lettre qu'elle m'a adressée, il y a quelques semaines, elle prenait la défense des maisons de naissance au moment où le gouvernement cogitait encore sur l'avenir des sages-femmes. Des maisons « où les lits sont assez grands pour deux... et même trois si on veut ». Où, pour accueillir un bébé, il y a un berceau, pas une cage de plexiglas. Où tout est calme et chaleureux et rappelle la maison. Où on vous accorde une attention inimaginable à l'hôpital. « Après l'accouchement, personne à l'hôpital ne m'a jamais offert de m'aider à prendre une douche », se souvient-elle.

« Si cette question me tient tant à cœur, ce n'est pas seulement parce que je me sens frustrée en tant que femme qu'un corps professionnel, en l'occurrence les médecins, de façon autoritaire et paternaliste, me traite en quasi-imbécile, en laissant planer le doute sur le fait que je n'ai pas les qualités nécessaires pour faire des choix éclairés en ce qui concerne mes accouchements. Si cette question me tient à cœur, ajoute-t-elle, c'est surtout à cause de l'expérience extrêmement positive que j'ai moi-même vécue en compagnie des sages-femmes, lors de ma dernière grossesse. (Une grossesse normale, précise-t-elle, tout comme les deux précédentes.)

Andrée Rivard a aimé l'expérience au point de rejoindre MAMAN, (Mouvement pour l'autonomie

dans la maternité et pour l'accouchement naturel) et de participer à la formation d'une section régionale de ce groupe né à Montréal, à la maison de naissance de Côte-des-Neiges. D'où cette lettre inspirée par la foi et la passion où elle ne dénigre pas la pratique médicale, mais défend vigoureusement les sages-femmes et les maisons de naissance au moment où l'avenir de ce groupe professionnel revient dans l'actualité. Le ministre Rochon a annoncé la semaine dernière que la pratique des sages-femmes sera légalisée et la formation dispensée à l'université. (Voilà une carrière intéressante qui va s'ouvrir. Dans dix ans, la soixantaine des praticiennes actuelles auront vieilli. Il faudra de la relève. On devrait avoir formé environ 200 sages-femmes, disait alors le ministre.) Mais leur statut est encore en balance. Gagneront-elles l'autonomie professionnelle qu'elles souhaitent ?

« La pratique des sages-femmes comprend une dimension humaine quasi impossible à retrouver chez les médecins, même chez ceux qui sont le plus reconnus dans le milieu pour être « près de leurs clientes », dit Andrée Rivard. Elle évoque sa propre expérience : « J'étais rassurée du fait que je savais qu'elle serait là tout le temps de l'accouchement, même si ça devait durer 30 heures (les sages-femmes ne travaillent pas « sur des chiffres ».) La sage-femme « savait » quand j'étais en



Ghislaine Rheault
GRheault@lesoleil.com

perte d'énergie et de confiance et elle m'a aidée à me remettre en selle quand j'étais sur le point de perdre courage. (Imaginez : j'ai déjà reçu à l'hôpital une épidurale alors que j'étais à 10 centimètres, ajoute-t-elle. J'étais rendue à pousser mon bébé.) Tout ça parce que mon médecin n'a pas su me donner le soutien psychologique nécessaire pour m'encourager et me permettre de vivre cette satisfaction des derniers moments de l'accouchement qui correspondent à l'expulsion du bébé. Si cet accouchement s'était déroulé à l'hôpital, sans le soutien d'une sage-femme, je pense réellement qu'une fois encore, je n'aurais pas été capable d'accoucher naturellement. Accoucher en dehors de l'hôpital présume que l'on est prête à se faire confiance et à ne pas laisser aux autres et à la technologie, le soin de nous accoucher. Accoucher en dehors de l'hôpital est un geste d'autonomie.

« Un accompagnement amical, humain, peut remplacer l'anesthésie, ajoute-t-elle. Et en plus on en ressort grandi. C'est une inestimable expérience humaine de solidarité entre les femmes, une merveilleuse expérience pour la famille, une irremplaçable expérience de puissance pour les femmes !

« Lorsque des fois je me sens découragée, lorsqu'il me semble que tout va mal, lorsque je me sens inadéquante, vous savez maintenant ce que

je fais ? C'est un réflexe. Je repasse mentalement ces images d'accouchement, je repense à cette douleur que j'ai réussie à dépasser pour qu'émerge de moi la vie, et ça me donne du courage. Je me dis que si j'y fais vraiment attention, si je regarde bien autour de moi, je ne suis pas si seule que ça peut en avoir l'air, qu'il y a des « présentes aimantes » pour m'aider à traverser les épreuves. Il n'y a qu'à être attentif pour les reconnaître, il n'y a qu'à ouvrir les oreilles pour entendre les mots d'encouragement. Je repense à ces cris si libérateurs (que je ne me serais jamais permis à l'hôpital). Ils me rappellent que certaines émotions, pour en extirper tout le sens positif, pour être grandissantes, ont besoin d'être exprimées, qu'il faut les laisser circuler plutôt que de les retenir. »

Andrée Rivard a hésité, m'a-t-elle dit, à écrire ce dernier passage qui évoque davantage l'intimité de cet événement de sa vie. Mais voilà. Elle a fini par mettre sa pudeur de côté pour le faire partager.

Je sais que sa position ne fait pas l'unanimité chez les femmes. Mais elle vaut la peine d'être entendue, défendue. En lisant son plaidoyer, je pensais aux mères qui sont un peu déchirées à ce sujet. Elles souhaitent avoir recours aux sages-femmes mais elles n'oseraient jamais prendre la décision d'accoucher en dehors de l'hôpital. Ce qui est tout à fait légitime. Mais ce serait dommage que l'entêtement et le corporatisme des médecins spécialistes empêchent plus longtemps l'intégration des sages-femmes aux équipes des hôpitaux, dans le respect de leur autonomie professionnelle.

Les employés du Château se prononceront jeudi

ALAIN BOUCHARD
Le Soleil

QUÉBEC — Le syndicat démocratique des travailleurs du Château Frontenac se prononcera, jeudi soir, en assemblée générale, sur la dernière contre-proposition patronale, déposée hier matin par la direction de l'hôtel.

Celle-ci répondait alors à une nouvelle ouverture consentie, jeudi, par l'union ouvrière affiliée à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), afin d'éviter l'impasse dans les négociations. Le président Serge Châteauevert et son conseil exécutif disposent d'un mandat de grève à pouvoir utiliser en temps jugé opportun, qui fut voté à 83 % des voix, le 18 mars.

L'assemblée générale de jeudi soir se déroulera en deux temps, de manière à tenir compte des horaires de travail particuliers au milieu hôtelier. Une première séance aura lieu à 19h30 et une seconde, à minuit trente.

Ni M. Châteauevert ni Francine Gauthier, négociatrice patronale, n'ont voulu dévoiler au SOLEIL le contenu de la contre-proposition d'hier, question, ont-ils dit, de respecter le cours

normal de la négociation et la primauté de l'assemblée générale des membres.

La convention du syndicat CSD du Château est expirée depuis la fin de 1997. C'est le projet de fermeture de la buanderie, au profit d'un contrat de sous-traitance, qui est à l'origine du conflit actuel.

Le nombre de travailleurs regroupés dans le syndicat concerné varie de 438 à quelque 700, selon que l'hôtel est en basse ou haute saison. Mais il couvre la très forte majorité des employés du Château.

L'autre syndicat du Château Frontenac, affilié à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) par le truchement des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), comprendrait une cinquantaine de personnes en haute saison et une trentaine le reste du temps, selon certaines versions plus ou moins divergentes en la matière.

Le syndicat CSD couvre tous les travailleurs de l'hôtellerie comme tels : cuisiniers, serveurs, femmes de chambres, etc. Tandis que le syndicat FTQ regroupent les employés de l'accueil, de l'administration, du stationnement, etc.

RIVIÈRE-DU-LOUP « Capitale de la restauration et de l'hébergement »

Rivière-du-Loup s'affichera désormais auprès des clients touristiques et d'affaires comme capitale de l'hébergement et de la restauration de l'Est du Québec. Une vaste campagne de valorisation et de promotion en ce sens a été lancée par l'Association des hôteliers et restaurateurs

de l'endroit. « Nous avons deux centres de congrès qui peuvent accueillir simultanément près de 2000 congressistes, plus de 900 chambres et près d'une centaine d'établissements d'hébergement, de restauration et de divertissement », affirme la présidente de l'association, Linda Castonguay. « Près de la moitié de la main-d'œuvre est liée à ces secteurs et les retombées économiques annuelles qui en découlent se comptent en dizaines de millions \$. Nous sommes donc en droit de revendiquer ce titre. » Des panneaux promotionnels seront bientôt ins-

tallés près de chacune des voies d'accès à Rivière-du-Loup et des affiches seront distribuées. « Ce n'est qu'un début puisque parallèlement, une vaste campagne de financement a été lancée auprès de l'ensemble des acteurs de la scène socio-économique afin de les associer au projet. La réponse s'avère positive puisque déjà 15000 \$ ont été recueillis pour financer les panneaux. Le moment était venu de reconnaître à Rivière-du-Loup l'un de ses principaux avantages concurrentiels auprès des clients touristiques », conclut M^{me} Castonguay. M. L.

EN BREF

La géo touristique?

Pour les aînés, les curieux et ceux qui en sont à leurs premiers voyages!

PRÉPAREZ VOS PROCHAINES DESTINATIONS SOLEIL
AVEC NOS COURS DE GÉOGRAPHIE TOURISTIQUE.

Nos programmes de formation vous familiariseront avec:

- l'économie
- les situations politiques
- les particularités des peuples
- les activités culturelles
- les points d'intérêt
- les trucs et autres bonnes habitudes de voyage

Inscription : 8 avril de 14 à 20 h.

Renseignements: **682-3617**

Apprenez à voyager avec

DIFFUDI INTERNATIONAL

Avec la collaboration de
VACANCES air Transat

TECHNIQUES DE COMMERCE INTERNATIONAL

DÉBUT: le 27 mai 1998

DURÉE: 2 sessions

DIPLÔME: ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Ce programme permettra aux étudiants d'oeuvrer au sein d'entreprises dont les activités sont directement ou indirectement liées à l'importation, l'exportation ou la commercialisation de produits.

Entre autres:

marketing international, droit international, paiement, courtage de douanes, transit, import-export, français écrit, anglais, espagnol, logiciel NTDB, consultation sur INTERNET, stage en entreprise.

Tous les étudiant(e)s sont admissibles aux prêts et bourses, au programme SPRINT et soutien aux bénéficiaires de l'assurance-chômage. SERVICE D'AIDE AU PLACEMENT.

INSCRIPTION DÈS MAINTENANT

**LE COLLÈGE
BART**

Orienté vers l'avenir
depuis plus de 80 ans

522-3906

751, côte d'Abraham, Québec

AILES
LES AILES DE LA MODE

2995\$

La mode se porte bien avec ce
pratique baluchon signé Emanuel
Geraldo. 7 couleurs au choix.

25%
DIM

Jusqu'au 10 avril, obtenez 25 %
de réduction sur tous
les collants fins Dim.

AILES
LES AILES DE LA MODE
COLLECTION

Pour faire sensation cette
saison, adoptez la redingote.
De notre collection maison,
elle est offerte à 199,95 \$.

MAIL CHAMPLAIN CARREFOUR LAVAL PLACE STE-FOY



DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS 1997

Surplus inattendu à Lévis

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

LÉVIS — Un surplus de plus de 1,1 million \$; une dette à long terme en baisse; et le deuxième plus bas compte de taxes de la grande région de Québec.

C'est là l'essentiel des états financiers 1997 déposés par l'administration Guay, à Lévis, hier soir. « La Ville de Lévis se trouve en bonne situation financière et peut donc entrevoir un avenir prometteur malgré les transferts fiscaux éhontés du gouvernement », a résumé le maire Denis Guay.

Selon les chiffres cités par le président du comité des finances, le conseiller Jean-Claude Bouchard, le surplus de la Ville de Lévis provient notamment de revenus de taxes de 300 000 \$ supérieur aux prévisions, de la réduction de 330 000 \$ de la masse salariale et d'une diminution de 106 000 \$ du service de la dette.

Quant à la dette, en baisse pour une deuxième année consécutive, elle a diminué de quelque 517 000 \$ à 72,5 millions \$. Ceci, a noté le maire Guay, après avoir consenti des investissements de 41 millions \$ au cours des quatre dernières années. « Malgré ces investissements majeurs, des investissements générateurs d'emploi et de retombées fiscales, la dette à long terme est la même qu'en 1993. Nous avons amorcé le virage », a souligné M. Guay.

Des chiffres du conseiller Bouchard, il s'est aussi dégagé que le compte de taxes de la maison moyenne de 85 267 \$ s'est établi à 1541 \$ à Lévis. C'est-à-dire que cette même maison est



Denis Guay est fier d'offrir le deuxième plus bas compte de taxes de la grande région de Québec.

moins taxée à Sillery mais l'est davantage à L'Ancienne-Lorette, Cap-Rouge, Vanier, Sainte-Foy, etc. « La ville de Lévis est bonne deuxième », a constaté M. Bouchard.

Mais pour le conseiller de l'opposition, Denis Roy, c'est encore trop. « Lorsque on considère le compte de taxes payé par les contribuables pour la maison moyenne par rapport au revenu par personne, on constate que l'effort fiscal, à Lévis, place celle-ci au 7^e rang sur 16 municipalités répertoriées », a-t-il affirmé. « C'est-à-dire a repris M. Roy, que six municipalités de la région taxent moins leurs citoyens, eu égard aux revenus qu'ils gagnent, que la municipalité de Lévis le fait actuellement. »

Pour lui, l'administration municipale devrait envisager non seulement un gel des taxes mais une baisse.

La dette de Charlesbourg allégée de 4 millions \$

FRANÇOIS SIMARD
Le Soleil

■ CHARLESBOURG — La Ville de Charlesbourg a bouclé la dernière année financière avec une diminution de sa dette de plus de 4 millions \$. Selon le maire Ralph Mercier, ces résultats démontrent que les efforts de son administration, qui a fait de ce poste budgétaire une priorité, portent fruit.

Le rapport financier 1997 de la Ville de Charlesbourg a été déposé hier, lors de l'assemblée mensuelle du conseil municipal. Le directeur général par intérim, Clément Guay, en a tracé les grandes lignes.

La dette de la Ville s'est établie maintenant à un peu moins de 92 millions \$, par rapport à près de 96 millions \$ en 1996.

Autre fait saillant de ce rapport, le budget des activités de la ville montre un léger surplus des revenus sur les dépenses d'un peu plus de 585 000 \$. « Dans notre cas, nous ne parlons pas de déficit zéro, il n'y a pas de déficit. On affiche même un surplus », a commenté le maire Ralph Mercier lors du dépôt du document.

Ce dernier s'est dit très satisfait des efforts qui ont été faits dans tous les services de la ville et à tous les échelons pour arriver à ces résultats.

« Après tout ce qu'on a eu à absorber dans les dernières années, je crois que la santé financière de notre ville est exceptionnelle, a-t-il expliqué. Nous avons réussi à diminuer la dette de 12 millions \$ depuis les deux dernières années. En 1985, le service de la dette comptait pour plus de 31 % des dépenses de la Ville. Nous sommes maintenant sous le cap des 25 % ».

PAS INQUIET

Quant à l'an prochain, où les effets des coupures de 6 % imposées aux municipalités par le gouvernement du Québec pourraient se faire sentir sur les résultats financiers, le maire ne semble pas trop inquiet.

« Nous avons déjà pris des mesures pour faire en sorte que ces transferts ne viennent pas court-circuiter nos efforts de réduction de la dette », a-t-il mentionné.



Le maire Ralph Mercier

L'ÉVÉNEMENT LE PRINTEMPS S'ÉCLATE



C'est l'temps de bouger !



Mazda Protegé SE 1998
Avec groupe commodité

- Système audio AM/FM stéréo avec lecteur CD
- Roues de 14 po et enjoliveurs intégraux
- Banquette arrière rabattable 60-40
- Coussins de sécurité conducteur et passager avant
- Volant inclinable

Location à 179 \$* par mois, pour 36 mois
Comptant initial: 1 995 \$
Transport et préparation INCLUS!
ou financement à l'achat à 3,9 % jusqu'à 48 mois †

Location à

179\$

par mois, pour 36 mois



Camionnette Mazda B3000 SE 4x2 1998

- Distinction « Meilleure nouvelle camionnette 1998 » de l'AJAC
- Coussins de sécurité conducteur et passager avec interrupteur côté passager
- Toute nouvelle suspension et châssis 350 % plus rigide
- Direction à crémaillère avec assistance
- Freins antiblocage aux roues arrière
- Radiocassette AM/FM stéréo

Location à 229 \$* par mois, pour 36 mois
Comptant initial: 2 200 \$
Transport et préparation INCLUS!
ou financement à l'achat à 3,9 % jusqu'à 48 mois †

Location à

229\$

par mois, pour 36 mois



Mazda 626 LX 1998

- Boîte automatique
- Glaces à commande électrique et système de téléverrouillage
- Système audio AM/FM stéréo avec lecteur CD, montre et 4 haut-parleurs
- Coussins de sécurité conducteur et passager avant
- Climatisation et régulateur de vitesse

Location à 298 \$* par mois, pour 36 mois
Comptant initial: 2 100 \$
Transport et préparation INCLUS!
ou financement à l'achat à 3,9 % jusqu'à 48 mois †

Location à

298\$

par mois, pour 36 mois



Mazda MPV 4x2 All Sport 1998

- Groupe sport
- Glaces à commande électrique et système de téléverrouillage
- Système audio AM/FM stéréo avec lecteur CD
- Coussins de sécurité conducteur et passager avant
- Climatisation jumelée (avant et arrière) et portes à battant

Antibrouillards installés en option par le concessionnaire
Location à 299 \$* par mois, pour 36 mois
Comptant initial: 3 500 \$
Transport et préparation INCLUS!
ou financement à l'achat à 3,9 % jusqu'à 48 mois †

Location à

299\$

par mois, pour 36 mois

Coup de foudre! Coup de fougue!



mazda

Les concessionnaires Mazda du Québec

VISITEZ NOTRE SITE WEB : www.mazda.ca — Informez-vous au sujet du programme universitaire et collégial Mazda pour les diplômés.

Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement. *Offres d'une durée limitée portant uniquement sur les Mazda B3000 SE 4x2, Mazda MPV 4x2 All Sport, Mazda Protegé SE et Mazda 626 LX 1998 en stock chez les concessionnaires à partir du 4 avril 1998. † Financement consenti sur approbation du crédit. Exemple de financement à l'achat: 19 000 \$ au taux de 5,9 %, 48 versements mensuels de 325,34 \$, coût d'emprunt de 818,32 \$, total à payer de 19 818,32 \$. *Taux de location personnalisés Mazda: Offres portant uniquement sur la location-bail ou détail pour une période de 36 mois. Autres programmes de location offerts. Comptant initial ou échange équivalent, premier versement mensuel et dépôt de sécurité exigibles à la livraison. Pour la Mazda 626 LX (modèle F4157BARG) avec comptant initial de 2 100 \$ (transport et préparation inclus), dépôt de sécurité de 350 \$. Pour la Mazda Protegé SE (modèle D4X15C7P00) avec comptant initial de 1 995 \$ (transport et préparation inclus), dépôt de sécurité de 350 \$. Pour la Mazda MPV 4x2 All Sport (modèle D0778C831) avec comptant initial de 3 500 \$ (transport et préparation inclus), dépôt de sécurité de 350 \$. Pour la Mazda B3000 SE 4x2 (modèle XCB18B8800) avec comptant initial de 2 200 \$ (transport et préparation inclus), dépôt de sécurité de 350 \$. Immobilisations, assurance, taxes et autres frais du concessionnaire en sus. Offres soumises à l'approbation du crédit. Pour tous les modèles en location-bail, limite de 20 000 km par an, frais de 81 \$ le km additionnel. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Approvisionnement et offre variable selon le concessionnaire. Les concessionnaires peuvent vendre et louer à prix inférieurs.



Michelle Gagnon et Jean-Claude Méthot

CÉGEP LIMOILLOU Semaine solidaire

MARIE CAQUETTE
Le Soleil

QUÉBEC — Pour la huitième année, le département de sciences sociales du cégep Limoilou tient, depuis hier, sa semaine des sciences sociales. Le thème retenu est « La solidarité: défi à la mondialisation ». Ce pourrait être la dernière présentation, dans sa forme actuelle, de cet événement, qui n'a pas d'équivalent dans les autres cégeps québécois.

La semaine des sciences sociales, qui réunit les étudiants des programmes de science politique, d'anthropologie et de sociologie, pourrait en effet disparaître pour renaître, l'an prochain, considérablement élargie, en semaine des sciences humaines, indiquait la coordonnatrice du département, Michelle Gagnon. Les professeurs et les étudiants des programmes d'économie, de géographie,

de psychologie et autres se joindraient alors à cette activité. À ses débuts, rappelle-t-elle, ce n'était qu'une journée des sciences sociales...

La vie scolaire fonctionne de plus en plus autour du pôle des programmes, dit-elle. Les comités de programmes des cégeps sont les lieux « où de plus en plus de choses se décident ». Un signe de l'intérêt que porte le cégep à cette activité était la présence, hier, à l'ouverture de la semaine, du président du conseil d'administration de l'établissement, M. Jean-Claude Méthot, qui est aussi doyen du département de génie chimique à l'université Laval.

Signalons que les cours habituels sont suspendus durant toute la semaine et font place à la présentation de 12 exposés préparés par une vingtaine d'étudiants; chaque équipe est encadrée par un professeur. Des conférences, des débats et des films suivis d'échanges avec le public sont aussi au programme. Il faut mentionner un invité d'honneur, l'économiste Ricardo Petrella, associé au Groupe de Lisbonne, préoccupé par le développement durable; il donnera une conférence intitulée « Mondialisation versus solidarité ».

Parmi les sujets des exposés des étudiants, citons la situation des femmes en Afghanistan, La solidarité au quotidien: panacée ou calamité?, l'enfant comme objet sexuel, et le rôle de la solidarité, le nouveau nationalisme au Québec. Ainsi que l'indiquait M^{me} Gagnon, les thèmes et les sous-thèmes reflètent « les champs d'intérêt qui traversent la société ».

Les étudiants présenteront le bilan de leurs recherches devant des classes composées de 100 à 150 confrères et consœurs. Un jury formé de deux professeurs et d'un étudiant évaluera les travaux et décernera des prix pour les meilleurs exposés.

Acquitté faute de preuves

CARL THÉRIAULT

Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Un père de famille de 54 ans de Saint-Simon, près de Trois-Pistoles, a été acquitté, hier, au palais de justice de Rimouski, d'accusations d'agressions sexuelles aux dépens de sa fille, au moment où il était en situation directe d'autorité.

Devant des témoignages contradictoires de plusieurs membres de la famille face à celui de la présumée victime, le juge Gabriel De Pokomandy a conclu qu'il lui était impossible de dire de quel côté pouvait être la vérité, l'accusé bénéficiant du doute raisonnable et de la présomption d'innocence.

Le juge n'a pas mis en doute le témoignage de la jeune fille de 17 ans mais l'a considéré insuffisant pour déclarer le père coupable. Les événements qui lui étaient reprochés se seraient déroulés une centaine de fois, entre le mois de mars 1996 et de juillet 1997. Une situation qui aurait incité la jeune fille à fuir, le 31 juillet, avec l'une de ses sœurs.

La présumée victime affirme que son père lui caressait les fesses et les seins par-dessus ses vêtements, et affirmait avoir crié assez fort pour qu'on l'entende alors qu'aucun témoignage n'est venu confirmer ses dires.

Jour J aux Éboulements

Brassard dévoile le nouveau tracé de la côte mortelle

DENIS GAUTHIER

Collaboration spéciale

■ LES ÉBOULEMENTS — Le ministre des Transports, Jacques Brassard, dévoilera ce matin, aux Éboulements, le scénario dessiné par ses fonctionnaires pour la reconfiguration de la Grande Côte, qui a fait 44 morts dans la tragédie d'autocar du 13 octobre.

Lors d'une rencontre où tous les résidents de la localité sont invités, le ministre devrait mettre sur la table un projet de 9 millions \$, qui aura pour effet de ramener la pente autour de 12 degrés, tout en éliminant la courbe trop serrée où l'autocar d'Autobus Mercier a quitté la route le lundi de l'Action de grâce. C'est pratiquement au même endroit qu'un autre autobus, en 1974, était sorti de la route avec un triste bilan de 14 morts.

La proposition de M. Brassard ne nécessitera aucune expropriation, un point sur lequel les citoyens des Éboulements se sont montrés particulièrement chatouilleux. Les travaux touchant la portion allant du milieu de la côte vers le sommet se dérouleront presque entièrement dans le lit de l'emprise actuelle. Ils serviront à adoucir les courbes alors que d'importants déblaiements devraient ramener la pente à un niveau se rapprochant des normes.

C'est dans le bas de la côte que le ministre propose une déviation de 700 mètres en terrain boisé. Il faudra construire un ponceau pour enjamber la rivière des Seigneurs, alors qu'au pied de la côte, on a prévu un lit d'arrêt afin d'assurer le maximum de sécurité.

En proposant moins de un km de nouvelle route, M. Brassard évite d'avoir à soumettre son dossier au Bureau des audiences publiques environnementales (BAPE), une procédure qui ne lui aurait pas permis de livrer la nouvelle côte pour le début de l'été 1999, tel qu'il s'y était engagé aux lendemains de la tragédie. En tant qu'ex-ministre de l'Environnement, il aurait

été mal venu de tenter de contourner les règlements qu'il était lui-même chargé de faire accepter, parfois à contrecœur, par ses collègues.

Les citoyens des Éboulements attendent avec impatience la proposition du ministre. Le maire, Antoine Deschênes ne cache pas que la population a hâte d'en finir avec cette question, qui hante les élus locaux depuis plus de 20 ans. Les responsables de l'Assemblée des citoyens de la côte des Éboulements, qui ont été consultés lors de l'élaboration des plans, croient que le scénario rencontre les objectifs des résidents.

L'empressement du gouvernement à régler cette question ne fait toutefois pas l'unanimité. Le maire de Saint-Joseph-de-la-Rive, Pierre Tremblay, et certains groupes de pression, estiment que le projet devrait être soumis à l'examen du BAPE, et que le secteur choisi pour corriger la côte comporte certains risques de glissement de terrain.

M. Brassard a dû reporter la rencontre inscrite initialement au calendrier le 27 mars parce qu'il n'était pas entièrement satisfait de la dernière proposition de ses fonctionnaires.

Pour ralentir la circulation montant la côte, ces derniers avaient dessiné un petit déhanchement de la route qui mordait sur la batture du Saint-Laurent, une option qui ne plaisait pas au ministre. Dès décembre, quand il avait présenté les choix de corridors, les élus régionaux lui avaient clairement indiqué qu'il était hors de question de toucher au Saint-Laurent.

Le ministre évite les audiences publiques du BAPE

Ricardo Petrella invité d'honneur



Notre solitaire séduira beaucoup de cœurs.

Annik Lucier, designer primée de Birks, redonne au diamant solitaire toute sa beauté et tout son éclat, monture en or 18 carats ou platine. Bagues de fiançailles Birks à partir de 925 \$. Illustrées: "Enchantement" à partir de 5 000 \$. Alliance à partir de 245 \$.



BIRKS

REND TOUTE OCCASION ENCORE PLUS MÉMORABLE

PLACE STE-FOY 653-4035

POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMPOSEZ LE 1-800-682-2622 • <http://www.birks.com>

Un déséquilibre des pieds peut engendrer :

- douleurs à la marche
- fatigue excessive
- douleurs aux genoux
- mal de dos

Chez Pouliot, nous sommes :

- certifiés par le Conseil canadien
- membres de l'ordre professionnel
- détenteur d'un permis M. S. S. S.
- membres de l'association internationale

Nous vous offrons :

- un examen fonctionnel
- conception d'une orthèse délicate
- choix de chaussures élégantes



POULIOT

Là où chaussures et santé vont de pair
2990, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy 652-0100

Avez-vous mal aux pieds?



Grand Prix de Saint-Marin en direct!

Épreuves de qualification,
samedi 25 avril, 7 h.

Grand Prix,
dimanche 26 avril, 7 h 30.

**Pour être sûr
de ne rien manquer...**

Abonnez-vous
à TÉLÉMAX de Vidéotron.

(418) 847-4410
ou 1 800 815-4815

**RABAIS DE
50%
sur l'installation
plus un mois gratuit.**

Appelez-nous dès maintenant!
Cette offre prend fin le 30 avril 1998.



Vidéotron

*En conservant votre abonnement au service de base et à TÉLÉMAX pendant 3 mois consécutifs, vous obtenez le 6^e mois de TÉLÉMAX gratuit. Si vous êtes déjà abonné au service de base et que vous avez TÉLÉMAX pendant 3 mois consécutifs, vous obtenez le 6^e mois de TÉLÉMAX gratuit. Cette offre s'adresse aux personnes non abonnées au service de base du câble ou à TÉLÉMAX depuis au moins 60 jours, dans les régions résidentielles desservies par Vidéotron. L'offre est en vigueur jusqu'au 30 avril 1998. Elle ne peut être combinée à aucune autre offre. Elle est non remboursable et conditionnelle à une approbation de crédit. Toutes taxes en sus. La programmation présentée est sujette à changement sans préavis.

TÉLÉMAX

Le maximum de la télé sans décodeur.

LE QUÉBEC LE CANADA

EN BREF

ALBERTA

Débat orageux sur les droits des gais

L'Alberta est encore sous le choc, à la suite du jugement récent de la Cour suprême qui l'oblige à étendre aux homosexuels la protection accordée aux autres citoyens de la province. Les lignes téléphoniques du gouvernement ne dérogissent pas, quatre jours après la publication du jugement controversé. Les avis sont partagés dans la population: les uns demandent au premier ministre Ralph Klein d'appliquer la clause non-obstant de la Charte des droits pour se soustraire au jugement; les autres l'exhortent à respecter la décision du plus haut tribunal du pays en amendement au plus tôt la loi provinciale sur les droits de la personne, de façon à inclure désormais la protection des droits des homosexuels. En Chambre, hier, le premier ministre Klein a répété qu'il n'avait pas l'intention d'invoquer la clause dérogatoire, mais il a ajouté que le public avait besoin de discuter des pouvoirs accordés aux tribunaux. Au cours des derniers jours, les lettres des lecteurs se sont multipliées sur ce sujet dans les journaux, de même que les opinions exprimées à la radio lors des tribunes téléphoniques. Selon Klein, ce n'est pas tant la question de reconnaître ou non des droits aux homosexuels qui est en cause, mais plutôt de constater qu'un tribunal formé de personnes non élues a forcé l'Alberta à modifier ses lois. Ce dernier doit composer avec les éléments les plus conservateurs de son parti, peu enclins à reconnaître les droits des gais, et qui réclament l'adoption de la clause dérogatoire. Le député Victor Doerksen est de ceux-là: «la décision est importante parce qu'elle a le pouvoir de redéfinir complètement le rôle joué par la famille dans notre société», croit-il. (PC)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le député auteur de fausses lettres sera remplacé

L'association libérale de Parksville-Qualicum est à la recherche d'un remplaçant au député provincial Paul Reitsma. M. Reitsma, devenu représentant de Parksville-Qualicum lors de la dernière élection provinciale, a été expulsé du caucus libéral, mercredi dernier, pour avoir été l'auteur de plusieurs lettres aux journaux louangeant son propre travail. Le député a indiqué qu'il continuerait de siéger à l'Assemblée législative de Colombie-Britannique, à titre d'indépendant, mais une campagne en vue d'obtenir sa révocation est déjà en cours. L'une des personnes approchées est Bill King, de Nanaimo, auquel on avait préféré M. Reitsma lors de la nomination du candidat libéral, en mars 1996. M. King n'avait toutefois été défait que par une mince marge de 30 voix, sur un total de 750 votes. La semaine dernière, M. Reitsma, âgé de 50 ans, a reconnu avoir envoyé une lettre à son hebdomadaire local, le Parksville-Qualicum *Beach Morning Sun*, lettre signée d'un nom fictif et dans laquelle il vantait son propre travail, mais attaquait celui de deux députés néo-démocrates. En fin de semaine, l'hebdomadaire révélait que M. Reitsma avait admis avoir rédigé 10 autres lettres du même acabit au cours de la dernière décennie. (PC)

Gordon Sawyer recouvre sa liberté

L'ex-commentateur sportif de Radio-Canada Gordon Sawyer a recouvré sa liberté hier, mais il devra respecter de nombreuses conditions, notamment se présenter dès aujourd'hui au Centre pour hommes oppressifs et violents (CHOC). Il est accusé d'avoir menacé de mort Ninon Paquette, son ex-conjointe. La juge Micheline Dufour, de la cour du Québec, lui accorde le droit de voir la fille qu'il a eue avec M^{me} Paquette et dont elle a la garde, mais seulement le week-end et en présence d'un permanent du centre d'hébergement pour enfants. Selon la juge, l'accusé n'est pas «embrigadé dans la délinquance criminelle» et n'a pas de casier judiciaire. Il a cependant une cause pendante de menaces sur son ex-patron de Radio-Canada. Dans l'enregistrement d'un appel téléphonique de l'accusé à sa présumée victime, qui a été mis en preuve vendredi, on n'entend pas de menaces. Il utilise, selon la juge Dufour, comme il l'a fait devant elle, un ton sarcastique. Il a opté pour un procès devant juge et jurés. (PC)

ÉLECTIONS

Le PQ crée son adversaire

Un million d'électeurs québécois sont des assistés sociaux et des pauvres

NORMAN DELISLE
Presse canadienne

■ QUÉBEC — Le Parti québécois risque de payer cher sa réforme de l'aide sociale: un million d'électeurs du Québec sont des assistés sociaux et des pauvres, qui pourraient bien se mêler de la prochaine campagne électorale, averti hier Jean-Yves Desgagnés, coordonnateur de la Coalition contre la réforme de l'aide sociale.

À l'occasion d'une journée «nationale» de contestation de la réforme de l'aide sociale, dont le projet de loi est actuellement à l'étude devant l'Assemblée nationale, M. Desgagnés a dénoncé surtout deux mesures mises de l'avant par la ministre Louise Harel: l'obligation faite aux jeunes de 18 à 24 ans de participer à des mesures d'employabilité, et la saisie d'une partie de la prestation d'un assisté social en défaut de paiement de son loyer.

«La Coalition est en mode préélectoral. On va être présent lors de la prochaine élection, si rien ne change. Les pauvres vont être un enjeu important lors de ce scrutin», a indiqué M. Des-

gagnés.

Hier, des groupes communautaires ont suspendu leurs activités régulières et se sont réunis dans plusieurs villes du Québec pour disséquer le projet de loi et en analyser les conséquences. À Montréal, les groupes étaient réunis à sept endroits différents tandis qu'à Québec, quelque 200 personnes étaient regroupées au sous-sol de l'église Saint-Roch.

À Jonquière, des manifestants ont brûlé des copies du projet de loi 186 sur l'aide sociale pour aller en por-

ter les cendres au bureau du député de Jonquière, qui est le premier ministre Lucien Bouchard.

Les organismes communautaires ont été invités à «participer» aux activités de financement que les députés du Parti québécois vont tenir au cours des prochaines semaines. La nature de cette participation demeure inconnue mais les ministériels pourraient avoir de mauvaises surprises.

PAS ASSEZ DE PLACES

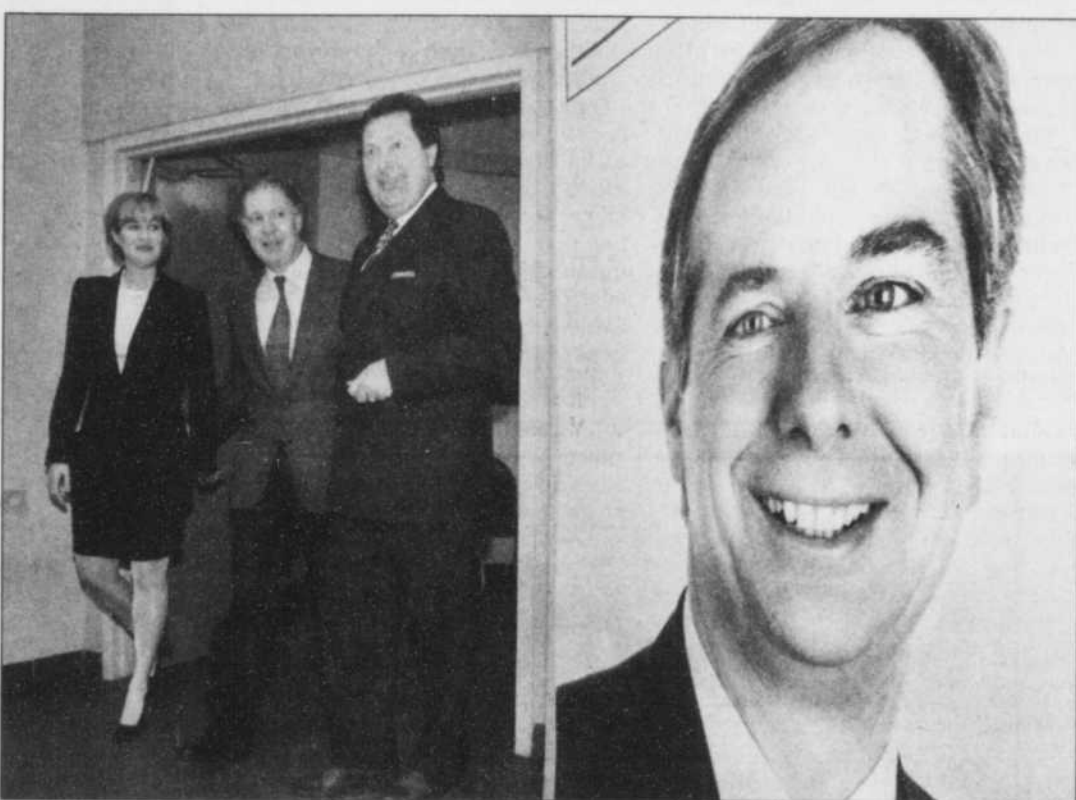
Le premier grief que la Coalition contre la réforme de l'aide sociale met de l'avant, c'est l'obligation qui sera faite aux jeunes de 18 à 24 ans de participer à un programme de réinsertion. Ces jeunes devront retourner aux études, faire des stages en milieu de travail ou effectuer des travaux communautaires, sous peine de voir leur prestation mensuelle réduite de 150 \$.

M. Desgagnés a fait valoir que jamais le gouvernement ne pourra fournir de telles mesures en quantité suffisante pour satisfaire les 37 700 jeunes admissibles. À cet égard, il rappelle qu'en 1996, seulement 12 200 places étaient disponibles pour les jeunes qui voulaient améliorer leur employabilité. De fait, on n'a pu satisfaire que 32,6 % des demandes.

De plus, la Coalition a noté qu'obliger les jeunes à participer à un tel programme n'est pas une approche efficace: «Des personnes moins motivées participeront pour éviter des sanctions et enlèveront des places à des personnes plus motivées», a dit M. Desgagnés.

Par ailleurs, les dispositions de la réforme par lesquelles une partie de la prestation pourra être retenue pour non-paiement du loyer soulève des inquiétudes. Cette disposition pourrait même aller à l'encontre du Code de procédure civile qui interdit la saisie de biens minimaux essentiels, estime M. Desgagnés.

Retenir une partie de la prestation d'aide sociale pour payer le loyer serait illégal



Jean Charest et sa femme, Michèle Dionne, ont été accueillis, dans les locaux du Parti libéral à Montréal, par un poster géant de l'ex-chef Daniel Johnson.

Jean Charest redemande une élection générale

LIA LÉVESQUE
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — Même si Monique Simard libérera sous peu son siège de députée de Laprairie, Jean Charest est plus intéressé par une élection générale que par une élection complémentaire.

«Si on doit avoir des élections, ça doit être des élections générales», lançait hier celui qui est maintenant officiellement candidat à la direction du Parti libéral du Québec.

C'est en effet hier que M. Charest a déposé son bulletin de mise en candidature aux bureaux du PLQ. Comme le veulent les règles du parti, il y a joint son curriculum vitae, une photo et un chèque au montant de 5000 \$. De plus, il devait avoir recueilli 25 signatures de membres du PLQ pour chacune des 12 régions du Québec.

Maintenant qu'il est officiellement candidat au leadership, il prendra «le chemin des régions» pour connaître les priorités des Québécois. Il est pour le moment seul candidat en liste, mais affirme qu'il ne détesterait pas avoir de l'opposition. «Il reste beaucoup de jours avant le 30 avril (date limite pour les mises en candidature). S'il y a quelqu'un, tant mieux. Il y aura une course au leadership et on fera les étapes.»

Au plan constitutionnel, M. Charest a redéfini la Déclaration de Calgary, y voyant «un signal très positif de l'Ouest du pays envers le Québec». Il n'est guère allé plus loin, si ce n'est pour dire que pour permettre au Québec de réintégrer le giron constitutionnel, il fallait d'abord mettre en place les conditions nécessaires à cette réintégration. «Depuis 1981-82, il y a une affaire qui a été laissée en suspens et qu'il faudra régler éventuellement.»

AFFIRMATIONS GROSSIÈRES

Par ailleurs, alors qu'il s'adressait aux mem-

bres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le vice-premier ministre et ministre de l'Économie et des Finances Bernard Landry a accusé Jean Charest de «tirer dans le dos de l'économie du Québec avec des fadaïses» et de ne pas dire la vérité aux Québécois.

M. Landry n'a en aucun moment nommé Jean Charest, bien que les attaques du ministre le visait directement.

«Ceux qui commencent leur carrière politique au Québec en disant que l'économie ne va pas bien parce qu'on a des référendums, font des affirmations grossièrement erronées et qu'aucun chiffre ne soutient. Les chiffres soutiennent même le contraire», s'est exclamé M. Landry.

Le ministre des Finances et de l'Économie s'est lancé dans une démonstration de ces écarts de chômage et d'investissements, reculant jusqu'au cumul des premières statistiques, en 1946.

Selon lui, les écarts de taux de chômage entre le Québec, l'Ontario et le Canada demeurent sensiblement les mêmes depuis 1946. La situation «s'est même améliorée depuis quelques années», ce qui fait qu'on ne peut évoquer la tenue de référendums sur la souveraineté en 1980 et 1995 au Québec pour expliquer cet écart, proteste-t-il.

L'écart de taux de chômage le plus important entre le Québec et l'Ontario a été enregistré en 1988, sous Robert Bourassa — il était de 4,4 % — soit hors des périodes référendaires, ajoutait M. Landry.

Dans de précédents discours, M. Landry avait déjà expliqué cet écart de développement, notamment par le Pacte de l'automobile qui, historiquement, avait favorisé l'Ontario aux dépens du Québec.

Des séparatistes aux États-Unis

Un coin du Minnesota veut se joindre au Manitoba

GÉRARD AZIAKOU
Agence France Presse

■ NORTHWEST ANGLE (É.-U.) — Un petit territoire enclavé du Nord du Minnesota menace de faire sécession des États-Unis et de rejoindre le Canada, en raison d'un conflit sur les droits de pêche.

Le démocrate Collin Peterson, qui représente cette région, a déposé le mois dernier un projet de loi visant à autoriser ce territoire, à la frontière nord du Minnesota, à se séparer et à rejoindre la province canadienne du Manitoba. Même si ce projet n'a aucune chance de passer, il illustre l'inquiétude des habitants de l'enclave, qui estiment que Washington ne défend pas leurs intérêts économiques, notamment dans le domaine des droits de pêche face à la province canadienne de l'Ontario.

M. Peterson a agi avec le soutien de l'association locale des propriétaires de villégiatures d'Angle, un patelin de 108 habitants, qui ont voté par 26 voix contre 3 en faveur de la sécession.

«Nous essayons d'attirer l'attention du gouvernement fédéral parce que nous sommes petits et que nous avons toujours été ignorés», affirme un propriétaire local, Gary Dietzler. «On a tout essayé. Cela fait 18 ans que je me bats», ajoute-t-il.

DÉFENSE DE PÊCHER EN ONTARIO

M. Dietzler et d'autres habitants de ce territoire de 312 kilomètres carrés, encerclé d'un côté par deux provinces canadiennes — l'Ontario et le Manitoba — et de l'autre par le Lake of Woods (Lac des bois) sont furieux de l'interdiction faite à leurs vacanciers par l'Ontario de pêcher dans les eaux canadiennes. Ils considèrent cette interdiction, entrée en vigueur au début de l'année, comme la dernière d'une série de mesures discriminatoires prises par l'Ontario à leur encontre.

Ainsi, selon eux, les habitants de l'Ontario ont droit à des prises de poissons six fois supérieures aux leurs, en violation des traités régissant les eaux frontalières entre les États-Unis et le Canada.

«Aucun pays ne peut voter des lois qui sont discriminatoires vis-à-vis d'un autre pays», affirme un propriétaire, Paul Colson, tandis que l'Ontario se défend en arguant de soucis de préservation de la faune.

Le conflit «est 100 % économique. Ils veulent nos clients», affirme encore un autre propriétaire de villégiature, Brian Sage. Le tourisme et la pêche sont les principales activités de la région.

Or, selon les locaux, l'État du Minnesota s'est montré incapable de les défendre, et ils espèrent obtenir l'appui de la Commission fédérale du commerce à Washington. Ils menacent également d'intenter une action en justice dans le cadre du traité de libre-échange nord-américain. «Nous sommes sûrs que les lois de l'Ontario violent l'ALENA», souligne M. Colson.

L'enclave est accessible par route, uniquement du côté canadien, et est séparée du reste du Minnesota par le Manitoba, où les autorités ont donné un écho favorable aux visées sécessionnistes des habitants de Northwest Angle.

Mais leur sécession éventuelle se heurte à un autre adversaire: les Indiens Chippewas, qui possèdent la plupart des terres dans la région, et qui vivent principalement sur la réserve indienne de Red Lake, à quelque 200 kilomètres plus au sud. Les Indiens de Red Lake sont mécontents de cette initiative légale car elle sous-entend une sécession de tout le territoire.

«Donner notre terre au Canada serait une violation des lois», affirme Bobby Whitefeather, chef du conseil de la tribu indienne Red Lake.

«Le projet de loi a été déposé. Il restera sans doute lettre morte. Mais nous essayons de le faire amender afin de réaffirmer fermement notre souveraineté», ajoute-t-il.



Bernard Landry

Après le pire, le pénible

Un très grand ménage attend les sinistrés des inondations

Par ailleurs, la situation s'est améliorée, hier, sur l'ensemble du réseau hydrographique du Québec, en raison du temps frais et du peu de

On surveille par ailleurs de près le niveau d'eau de la rivière Richelieu, car la fonte des glaces du lac Champlain, qui se déverse dans le fleuve par la rivière Richelieu, n'est pas terminée.

Après cette cause criminelle, le colonel Vanier doit répondre d'une accusation d'absence non motivée de son bureau du quartier général de la Défense à Ottawa. En juin 1997, l'officier est mystérieusement disparu, puis a été retrouvé dans le canal Rideau, désorienté. Il n'a jamais offert aucune explication à cette disparition.

ENTREPOSEZ • ENTREPOSEZ • ENTREPOSEZ • ENTREPOSEZ

ENTREPOSEZ • ENTREPOSEZ • ENTREPOSEZ • ENTREPOSEZ

ENTREPOSEZ VOS FOURRURES

dès maintenant

Protégez votre investissement

Ne laissez plus vos
**fourrures, agneaux retournés,
pelisses ou cuirs,**
souffrir de la chaleur et de l'humidité.
Confiez-les à nos experts afin d'en
conserver toute la beauté naturelle.

Profitez de nos services spécialisés de:

- entreposage et assurance
- nettoyage et lustrage
- réparation • remodelage
- vérification et estimation sans frais

**• CUEILLETTE ET
LIVRAISON GRATUITES**

**Gagnez
un voyage d'une semaine
à CAYO COCO CUBA**

pour deux personnes, forfait tout inclus.

en collaboration
avec

Copie des règlements
disponible en magasin.

**HEURES
D'OUVERTURE:**

lundi, mardi, mercredi:
9h30 à 17h30;
jeudi, vendredi:
9h30 à 21h;
samedi:
9h30 à 17h.

**PRIX SPÉCIAL
D'ENTREPOSEZ**
de votre manteau
de tissus garni ou
non de fourrure.

**CUEILLETTE
GRATUITE
à la maison
ou au bureau**
ou laissez-nous
votre manteau
en toute sécurité à
notre comptoir et
profitez de l'occasion
de magasiner à
Place de la Cité.

PRÉMONT FORGUES

FOURRURES ET MANTEAUX

654-3660

Téléphonez-nous dès aujourd'hui

Place de la Cité, 2e niveau
Stationnement gratuit en tout temps

TELETOON
The Animation Station = La Station de l'Animation

La fièvre de Pâques

Quelle surprise !

Jacques, le lapin de Pâques, décide de quitter son emploi.

Dimanche 12 avril,
12 h et 18 h 30.

**Pour être sûr
de ne rien manquer...**

Abonnez-vous
à TÉLÉMAX de Vidéotron.

(418) 847-4410

ou 1 800 815-4815

**RABAIS DE
50 %
sur l'installation
plus un mois gratuit.**

Appelez-nous dès maintenant !

Cette offre prend fin le 30 avril 1998.


Vidéotron

TELEMAX

Le maximum de la télé sans décodeur

Le Bloc contre l'achat des sous-marins

« 750 millions \$ jetés à l'eau » par l'armée canadienne

OTTAWA (PC) — Le Bloc québécois estime que la décision des Forces armées canadiennes d'acheter quatre sous-marins britanniques représente « 750 millions \$ jetés à l'eau ».

« La vraie question, c'est de savoir si on a besoin de sous-marins. Il n'y a personne jusqu'à présent qui nous a prouvé qu'on en avait besoin », a affirmé hier la députée bloquiste Pierrette Venne, critique en matière de défense pour son parti.

DÉCISION

La décision du gouvernement a été annoncée hier, à Halifax, par le ministre de la Défense, Art Eggleton, qui a dit que le Canada avait besoin de ces sous-marins « pour protéger la souveraineté canadienne ».

Les sous-marins « légèrement usagés » de type Upholder, qui valaient 2,28 milliards \$ au moment de leur construction à la fin des années 80 et au début des années 90, coûteront aux contribuables canadiens 610 millions \$.

Une somme additionnelle de 140 millions \$ servira à éponger diverses dépenses connexes, dont la formation de l'équipage, l'acquisition de simulateurs, de pièces de rechange, etc.

Le contrat d'achat prévoit qu'en retour les Britanniques se verront créditer pour les huit prochaines années le loyer annuel de 80 millions \$



Le ministre de la défense quittant le navire à bord duquel il a annoncé l'achat de sous-marins hier. Des militaires saluent son départ au sifflet.

qu'ils versent au Canada pour l'utilisation de certaines installations militaires de plusieurs provinces.

La Grande-Bretagne doit expédier ses sous-marins au Canada à compter de 2000, à raison d'un tous les six mois.

L'OPPOSITION

Selon la critique du Bloc, la fin de la guerre froide a mis un terme à la nécessité pour le Canada de posséder des sous-marins. « En l'absence d'une menace directe à l'endroit du Canada,

les capacités de surveillance actuellement offertes par les navires de surface et les appareils aériens sont plus que suffisantes pour assurer la souveraineté des eaux territoriales », a-t-elle souligné.

M^{me} Venne considère que le ministre de la Défense, Art Eggleton, a cédé à une demande futile de la part des militaires. « Le gouvernement a décidé de donner des bébelles à la marine. Il faudrait plutôt mettre des sous dans la qualité de vie des militaires, entre autres dans leurs logements. On n'arrête

pas de nous dire qu'ils sont logés dans des vieilles baraques, que c'est mal chauffé, que c'est humide. »

En outre, elle reproche au gouvernement Chrétien de mettre ses priorités à la mauvaise place. Avant de jeter de l'argent à l'eau, avance la députée, les libéraux auraient dû injecter davantage de fonds dans les transferts sociaux aux provinces. Pour sa part, la leader néo-démocrate Alexa McDonough partage l'analyse de sa collègue bloquiste. Elle soutient que les libéraux se lancent dans l'achat sous-marins sans s'être interrogés sur l'évolution de la politique canadienne en matière de défense à l'aube du XIX^e siècle.

REFORM ET NPD D'ACCORD

Les deux autres partis d'opposition, les conservateurs et les réformistes, approuvent l'acquisition des sous-marins. Toutefois, le député conservateur David Price croit que les libéraux ne le font pas « pour les bonnes raisons ». « On sait tous que le premier ministre Jean Chrétien annonce la décision parce que les Américains l'y ont forcé », a-t-il affirmé.

« La marine avait besoin de ces sous-marins depuis quatre ans, a poursuivi M. Price, mais le premier ministre a donné instruction à son ministre de la Défense d'en faire part au public seulement quand Washington lui ordonnerait de le faire. »

EN BREF

ONTARIO

Déficit zéro pour 2000

L'Ontario ne viendra pas à bout de son déficit au terme de l'actuel exercice financier, a déclaré hier le premier ministre Mike Harris. M. Harris a voulu réfuter les allégations d'un quotidien voulant que le gouvernement tente d'équilibrer son budget de 1998-99, soit deux ans plus tôt que prévu. L'objectif est toujours l'exercice financier de 2000-2001, bien qu'il soit possible de le devancer de quelques mois, a-t-il dit. (PC)

INFORMATION

Les libéraux pourront interroger

Les libéraux remportent une première manche devant les tribunaux dans l'espoir d'obtenir le droit de contre-interroger les témoins à l'occasion de l'enquête de la Commission d'accès à l'information sur les présumées fuites de renseignements impliquant le bureau du premier ministre Lucien Bouchard. Dans un verdict rendu jeudi, le juge Gratien Duchesne de la cour supérieure a rejeté les requêtes en irrecevabilité déposées par les ministres Rita Dionne-Marsolais et Roger Bertrand, des hauts fonctionnaires et des membres de cabinets ministériels péquistes pour empêcher l'avocat représentant le PLQ d'interroger les témoins. Le juge Duchesne refuse de se rendre à l'argumentation des requérants voulant qu'ils risqueraient d'être lésés à l'occasion d'un contre-interrogatoire mené par le procureur des libéraux. Les requérants n'ont pas encore décidé s'ils en appellent du verdict de la cour supérieure. Si tout va bien, la cause du PLQ devrait être entendue les 16 et 17 avril devant la cour supérieure. G.L.

Morin dénonce les stratégies fédérales

L'ex-ministre Claude Morin publie un nouveau livre: *La dérive d'Ottawa* qui sera lancé la semaine prochaine aux éditions Boréal. Le sous-titre indique bien la nature de l'oeuvre: *Catalogue commenté des stratégies, tactiques et manoeuvres fédérales*. « C'est une analyse des plans A et B du gouvernement fédéral. C'est un aide-mémoire utile par les temps qui courent », a expliqué Claude Morin hier. (PC)

Prisonniers cubains au Canada

Grâce à l'intervention récente du pape Jean Paul II, un groupe de prisonniers politiques cubains devait arriver au Canada hier soir. Le Canada avait accepté en février d'accueillir 19 prisonniers politiques cubains. Mais ce nombre a finalement été ramené à 14, cinq détenus n'ayant pas satisfait aux exigences du Canada. Un premier groupe de 11 détenus devait poser le pied à Toronto hier soir, et les trois autres devaient arriver un peu plus tard. Au Canada, ils seront libres d'aller où bon leur semblera. (PC)

**parlez
l'anglais,
l'espagnol ou
le français
d'ici l'été
pour 275 \$***

Vous parlerez votre nouvelle langue plus vite que vous ne le pensiez, et ceci grâce à notre Méthode de renommée mondiale, à nos professeurs qui enseignent leur propre langue, ainsi qu'au soutien pédagogique de Berlitz! L'ambiance chez Berlitz est amicale et détendue, et les cours sont offerts à votre convenance, soit durant la journée, le soir ou le samedi.

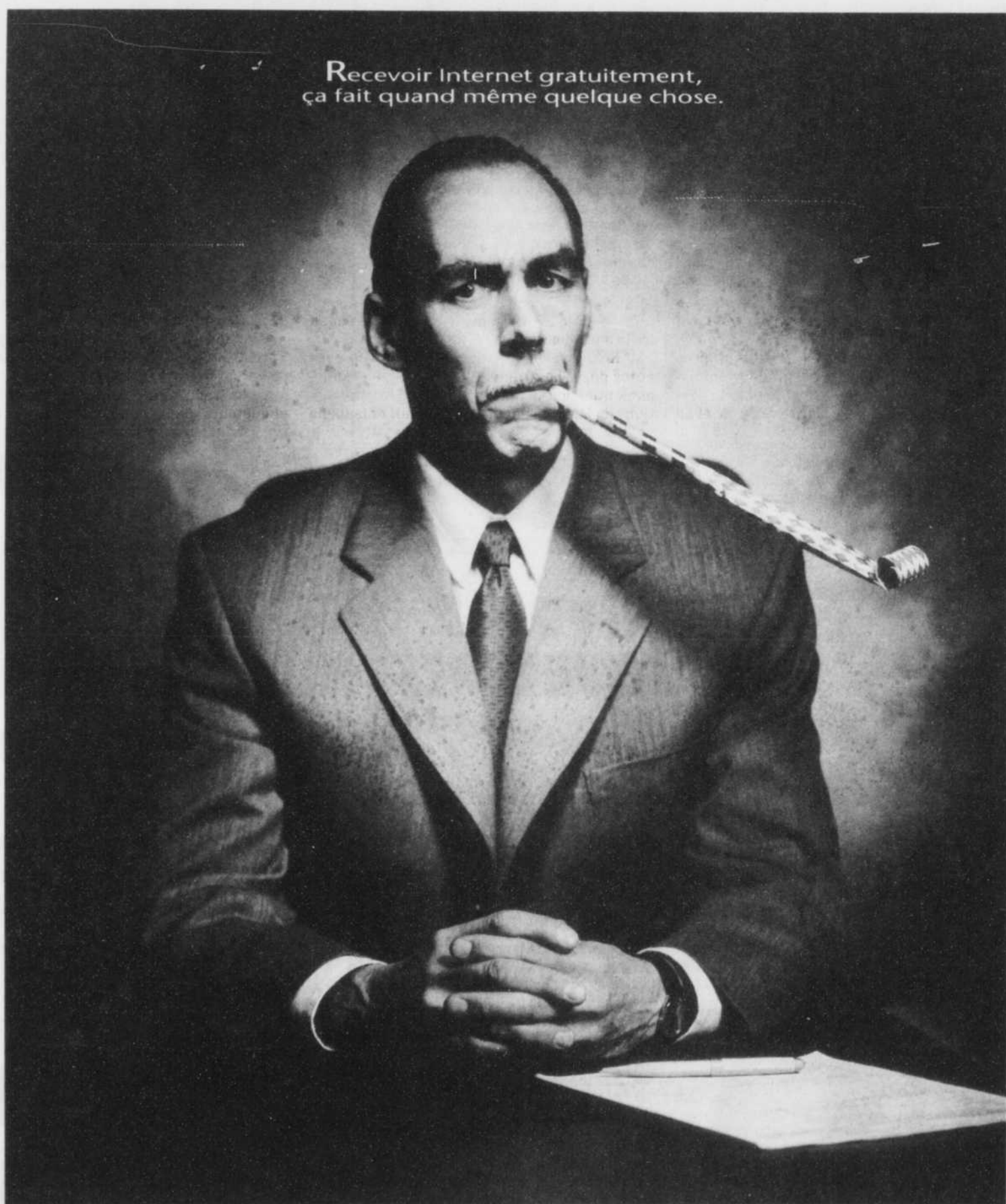
D'autres langues sont également disponibles. Appelez-nous tout de suite! Renseignez-vous sur notre choix de programmes de cours privés ou de groupes.

- Cours déductibles d'impôts -
- Agréé par la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité (S.Q.D.M.) -

*Prix calculé en fonction d'une classe d'au moins 6 (six) élèves. Taxes non incluses.

120^e
anniversaire
Berlitz

880, aut. Dufferin - Montmorency
529.6161



Si votre entreprise fait ses interurbains d'affaires avec Bell, elle recevra Internet gratuitement pendant un an.

Profitez-en dès aujourd'hui et appelez-nous. Vous seriez fou de vous en passer. **1 888 281-5813**

www.bell.ca/avantageinternet



En affaires, il n'y a que des solutions.

Certaines conditions s'appliquent.

EN BREF

Les pêcheurs menacent Ottawa

Les pêcheurs de Terre-Neuve n'auront d'autre choix que de défier le moratoire sur la pêche à la morue, si aucun programme d'aide ne vient remplacer le programme fédéral en cours, appelé «Stratégie pour le poisson de fond de l'Atlantique», a soutenu hier le ministre des Pêcheries de Terre-Neuve, John Efford. Ce programme doit prendre fin en août. M. Efford a déclaré avoir servi ce message fort vigoureusement au ministre de Pêches et Océans Canada, David Anderson, lors d'une rencontre qui a duré trois heures, dimanche, à Saint-Jean de Terre-Neuve. Selon M. Efford, c'est le fédéral qui est responsable de la gestion des pêches et c'est également lui qui est à l'origine de la crise actuelle. Le ministre a également profité de sa rencontre avec M. Anderson pour demander l'abolition du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques. M. Efford est déçu que le conseil ait signalé que les phoques aient dévoré 100 000 tonnes de morues, l'année dernière, sans pour autant recommander un accroissement des quotas pour la chasse aux phoques. (PC)

Alerte à la salmonellose

Une dizaine de personnes au Québec ont présenté des symptômes de gastro-entérite attribuables à la présence de salmonelle dans certains produits de marque Lunchmate, a fait savoir hier la Direction générale de la qualité des aliments et de la santé animale du Québec, conjointement avec le ministère fédéral de la Santé. Ces aliments réfrigérés sont produits par la compagnie J.M. Schneider, de Kitchener en Ontario. Ils font présentement l'objet d'un rappel. Afin de bien les identifier, on doit vérifier la date «meilleure avant», qui s'échelonne entre le 1^{er} avril et le 18 mai 1998. Les quatre produits visés sont: Lunchmate Chicken Soft Taco (Taco poulet); Lunchmate Beef Taco (Taco au boeuf); Lunchmate Two Cheese Pizza (Pizza aux deux fromages) et Lunchmate Big Combo Beef Taco (Grand Taco au boeuf combo). Les consommateurs peuvent retourner ces produits chez les détaillants pour obtenir un remboursement. Les aliments contaminés ne présentent pas d'odeur suspecte ou de signe d'altération. (PC)

FRAUDE

L'Ontario poursuit une firme des É.-U.

L'Ontario a déposé hier, devant la cour fédérale américaine à Madison, au Wisconsin, une poursuite pour fraude contre une firme médicale californienne, à qui elle réclame le versement de 175 millions \$ en dommages-intérêts. Selon la requête, entre 1989 et 1992, National Medical Enterprises, aurait tout mis en oeuvre pour frauder l'assurance-santé de l'Ontario du montant réclamé en facturant des soins et des médicaments non nécessaires ou jamais reçus. (PC)

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Excédés, les cadres veulent se syndiquer

La situation actuelle ne leur laisse plus le choix

■ QUÉBEC (PC) — Épuisés par les compressions budgétaires, fatigués de ne pas être reconnus à leur juste valeur, les cadres supérieurs de la Santé et des Services sociaux veulent maintenant bénéficier des droits accordés aux employés syndiqués du réseau.

Hier, en entrevue téléphonique, le directeur général de l'Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux (ACSSSS), Robert Savard, a fait état du ras-le-bol de ses membres face à la situation qui prévaut depuis trois ans dans le réseau de la santé.

«À partir de maintenant, a-t-il dit, on veut faire savoir qu'on ne veut absolument pas de privilèges. De toute façon, il est clair qu'on n'en a plus. Ce qu'on demande ce sont les mêmes droits que les autres. Ça veut dire, a-t-il poursuivi, que lorsqu'on s'associe, on est protégé, on n'est pas assujéti à des menaces comme c'est le cas présentement pour certains cadres supérieurs.»

Selon M. Savard, la situation est devenue telle dans le secteur de la santé, où les cadres ont perdu 530 postes depuis 1995, que la seule solution passe par la syndicalisation ou l'association de même type. «On a le même droit

Ils trouveront les ministres Rochon et Rioux sur leur chemin



Jean Rochon

de vote que les autres, a-t-il expliqué, on est assujéti aux mêmes impôts, aux mêmes lois. On ne voit pas pourquoi, lorsqu'il s'agit de se regrouper pour négocier collectivement nos conditions de travail, on n'existe plus.» Le directeur général de l'Association a expliqué que les patrons, par l'entremise, entre autres, du Conseil du patronat du Québec ou de l'Association des manufacturiers, ont le droit de se regrouper. «Le système n'est peut-être pas parfait, a-t-il précisé, mais il se retrouve dans l'ensemble des pays industrialisés. Alors pourquoi, nous, les cadres de la santé au Québec, on devrait continuer de vivre dans le néant à ce chapitre? Le seul moment où le Code du travail parle des cadres, a-t-il dit, c'est pour les exclure.»

Aujourd'hui, en commission parlementaire des affaires sociales, l'ACSSSS présentera cette demande au ministre Jean Rochon. Une requête qui a été faite pour la première fois il y a cinq ans au ministre Marc-Yvan Côté et au gouvernement de Robert Bourassa, et qui avait été reçu très positivement. «On nous avait alors indiqué que nos demandes étaient très raisonnables et qu'elles faisaient partie des priorités du gouvernement, a précisé M. Savard. Depuis, il ne s'est rien passé. On nous dit même, officieusement que l'actuel ministre de la Santé Jean Rochon et son collègue du Travail Matthias Rioux, s'opposent à ce qu'on obtienne les mêmes droits que les autres dans le réseau.»

De 1991-1992 à 1997, le nombre de cadres supérieurs dans le réseau de la santé et des services sociaux a effectivement chuté de 23,22 %, comparativement à une baisse de 16,3 % chez les cadres intermédiaires. Le personnel syndiqué, par contre, a diminué de 3,6 %. En trois ans, ce sont 530 postes de cadres supérieurs, sur un total de 2000 dans le réseau de la santé, qui ont été abolis. «Nos membres, a conclu M. Savard, désirent bénéficier d'un régime de détermination des conditions de travail qui soit aussi respectueux à leur égard qu'on croit devoir l'être, à juste titre, à l'égard des employés non cadres.»

ADOLESCENTES SAUVAGEMENT POIGNARDÉES

Suspect sous les verrous

TORONTO (d'après CP) — Un homme de 32 ans que l'on présume responsable de la mort de deux adolescentes poignardées a fait une brève apparition en cour, hier, avant d'être écroué.

Les corps nus de Cheri Doucette, 15 ans, et Isha Cleverdon, 16 ans, ont été découverts dans la cour d'une entreprise de distribution de pièces d'automobiles de la banlieue de Toronto, samedi matin.

La découverte des victimes et l'apparente bestialité du crime ont choqué même les plus expérimentés des membres du corps policier, et justifié la tenue d'une chasse à l'homme gigantesque, qui s'est terminée samedi soir, par l'arrestation du prévenu Carol Edwards.

La police avait peu à dire à propos de cet individu, hier, sinon pour confirmer que deux accusations de meurtre au premier degré ont été portées contre lui.

«Rien n'indique pour le moment que les deux victimes ont été impliquées dans quoi que ce soit d'anormal, sinon qu'elles se sont retrouvées au mauvais endroit au mauvais moment», d'expliquer le détective Kim Carr, au sujet du crime.

Les cinq enquêteurs chargés de l'affaire ont tous exprimé leur désarroi. «C'est déroutant de voir et d'avoir à enquêter sur pareil crime. Il s'agit de jeunes filles. Elles pourraient être les filles de n'importe qui, la sœur de n'importe qui», ont-ils ajouté.



Un croquis de l'accusé, Carol Edwards

COMMISSION POITRAS

L'inspecteur-chef se fait savonner

MONTREAL (PC) — L'inspecteur-chef Jean-Claude Turcotte, de la Sûreté du Québec, a eu à répondre, hier, de l'enquête menée sur les policiers Bernard Arseneault, Louis Boudreau et Hilaire Isabelle qui, après avoir examiné les bavures policières commises dans l'affaire Matticks, ont été reconduits à la porte du quartier général de la SQ en raison de leur présumé manque de loyauté.

«On a affaire à des officiers de la SQ que l'on rencontre dans le cadre d'une enquête. Ce ne sont pas des bandits mais des officiers de la SQ, ils savent que nous enquêtons un dossier important, que nous sommes mandatés par le directeur. Je ne suis pas pour commencer à suspecter que tout le monde en veut aux trois officiers du comité ad hoc (Arseneault, Boudreau et Isabelle) et qu'ils vont les noircir. Ce n'est pas le sentiment que j'ai dans cette enquête. Les gens répondent à nos questions», a soutenu l'officier Turcotte, en réponse à une question de l'avocat des trois enquêteurs, Jean Keable.

Celui-ci a reproché au témoin Turcotte d'avoir jeté pas mal de ses notes d'une part, et de ne pas avoir vérifié, par la consultation de leurs notes personnelles, si ce que lui disaient les policiers qu'il interrogeait était bien ce qui s'était passé.

Dans le cas du directeur général adjoint Gilles Falardeau, qui supervisait l'enquête de MM. Arseneault, Boudreau et Isabelle, M. Turcotte a dit avoir constaté que M. Falardeau se référait parfois à des documents pour répondre à ses questions, mais a dit qu'il n'avait pas cherché à mettre la main dessus.

M^{re} Keable a suggéré que la consultation des notes de M. Falardeau aurait pu être grandement utile pour appuyer ou rejeter les affirmations de MM. Arseneault, Boudreau et Isabelle voulant que la direction de la SQ avait refusé, en novembre 1995, de fournir de l'aide additionnelle pour que leur enquête sur l'affaire Matticks puisse se poursuivre. «Il est surprenant de voir à quel point les enquêteurs Gilles

Bouchard et Jean-Claude Turcotte ne semblent pas, à première vue, avoir creusé très fort pour vérifier la validité des allégations faites par MM. Arseneault, Boudreau, Isabelle», a commenté Me Keable.

«Qu'est-ce que ces enquêteurs ont fait, que devaient-ils faire? Étaient-ils simplement la courroie de transmission de la volonté du directeur général (Serge Barbeau) et du directeur général adjoint (Gilles Falardeau) afin qu'une plainte soit portée, a demandé Me Keable. Ont-ils creusé? Ont-ils vérifié ou ont-ils simplement pris la version de M. Barbeau et essayé de la valider d'un bout à l'autre», a-t-il lancé.

Pour sa part, le commissaire André Perreault a demandé au témoin pour quelle raison il s'était contenté de la version fournie par MM.

Barbeau et Falardeau sur ce qui s'était passé pour que les policiers qui menaçaient de ne pas participer à l'escouade Carcajou changent d'idée.

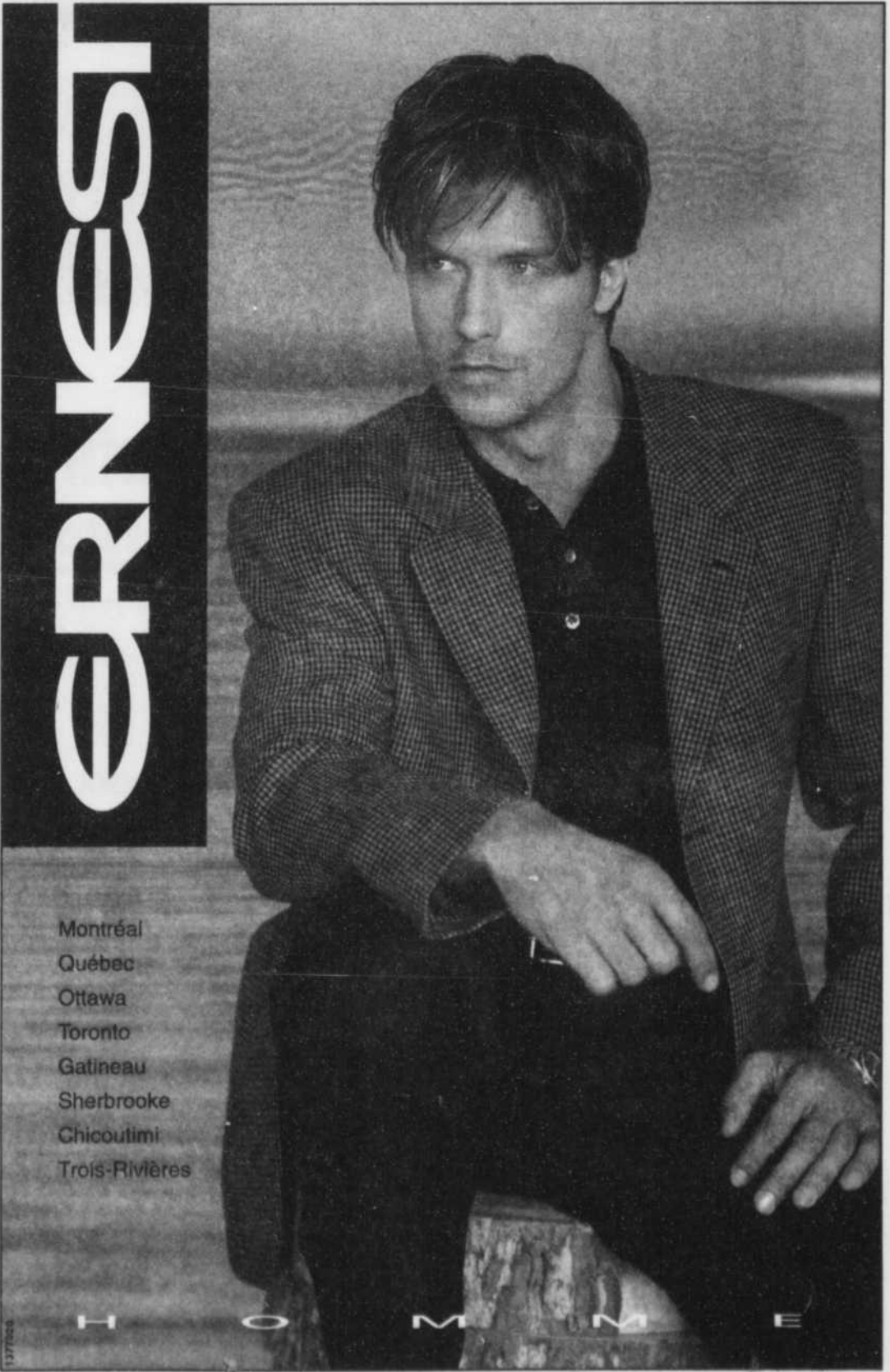
MM. Arseneault, Boudreau et Isabelle soutenaient pour leur part que les policiers enquêteurs avaient obtenu l'assurance qu'un point final serait bientôt mis à l'enquête sur l'affaire Matticks.

M. Turcotte a assuré que MM. Barbeau et Falardeau avaient démenti cette affirmation. Il a dû reconnaître quelques instants plus tard qu'ils n'étaient pas présents à cette réunion et que c'est plutôt le directeur général adjoint aux enquêtes criminelles qui avait parlé aux policiers enquêteurs. M. Turcotte n'a pas interrogé M. Dupré à ce propos.

Le commissaire Perreault a signalé au témoin Turcotte que M. Dupré avait, dans son témoignage devant la commission Poitras, indiqué clairement qu'il avait donné l'assurance aux policiers enquêteurs que l'enquête interne sur les Matticks était terminée, comme la direction de la SQ lui avait demandé de dire.

«Vous me l'apprenez», a dit l'inspecteur-chef. Le témoignage du policier Louis de Francisco commence aujourd'hui.

«On a affaire à des officiers, pas à des bandits»



Montréal
Québec
Ottawa
Toronto
Gatineau
Sherbrooke
Chicoutimi
Trois-Rivières

Le Truffé

Chocolats aux mille et une formes

C'est le printemps et c'est Pâques

LE CADEAU DE PÂQUES C'EST D'OFFRIR «LA TRUFFE MAISON»

Pâtisseries fines et produits de boulangerie cuits à tous les jours

PÂTISSERIE-TRAITEUR
ALAIN BOLF, propriétaire
2300, boul. Père-Lelièvre,
Centre commercial Duberger,
Duberger
681-3384
585, route 116
Centre commercial Jardin Mobile
Bernières
836-4145

Le crucifix de L'impas

Dieu seul peut donner l'espérance, le courage et la générosité, mais tu peux rendre confiance à tes frères et sœurs.

LE LEADER INFORMATIQUE

meilleur matériel

Payable dans un an*

Dernière chance avant Pâques

Sous réserve de l'approbation du service de crédit. Détails en magasin.

GARANTIE 2 ANS, PIÈCES et MAIN-D'OEUVRE

• Formation gratuite
• Soutien technique GRATUIT 7 jours sur 7
• Livraison et installation

OUVERT 7 JOURS

Pentium II 233 MMX Intel
Moniteur 14 po

- 64 Mo SDRAM
- Chipset LX AGP • 512 Ko cache
- Disque rigide 3,2 Go 10 ms
- Carte vidéo 64 bits 3D 2 Mo MPEG
- Haut-parleurs de 100 watts amplifiés
- Moniteur 14 po couleur
- CD-ROM 24X
- Clavier fr. Win 95 • Tapis • Souris
- Carte de son 16 bits comp. SoundBlaster
- Fax modem 33,6 K Voix
- Batterie Midtour

SEULEMENT 1597\$

Pentium 233 MMX Intel
Moniteur 14 po

- 32 Mo SDRAM
- Chipset TX • 512 Ko cache
- Disque rigide 2,1 Go 10 ms
- Carte vidéo 64 bits 3D 2 Mo MPEG
- Haut-parleurs de 100 watts amplifiés
- Moniteur 14 po couleur
- CD-ROM 24X
- Clavier fr. Win 95 • Tapis • Souris
- Carte de son 16 bits comp. SoundBlaster
- Batterie Midtour

SEULEMENT 1297\$

sélectronique

600, Belvédère 888 687-4545
Place de la Cité (porte no 5) 658-4535

Nouvel atout pour prévenir le cancer du sein

Mais le tamoxifène fait risquer le cancer de l'utérus et la thrombophlébite

MONTREAL (PC) — Un médicament utilisé depuis une vingtaine d'années dans le traitement du cancer du sein pourrait réduire de 45 % l'incidence même de la maladie chez les femmes à risque, selon une étude américaine à laquelle des chercheurs canadiens ont participé.

Le tamoxifène, un « antioestrogène » commercialisé notamment sous la marque Nolvadex, comporte cependant des effets secondaires graves, notamment des risques accrus de... cancer de l'endomètre (couche interne de l'utérus), d'embolie pulmonaire ou de thrombophlébite profonde (caillots de sang dans les vaisseaux des poumons ou les veines majeures).

L'étude a été réalisée par les docteurs Bernard Fisher et Richard Klausner, de l'organisme américain National Surgical Adjuvant Breast and Bowel Project, qui s'est adjoint des chercheurs canadiens et québécois.

Au Québec, l'étude a été menée par des équipes des hôpitaux montréalais Hôtel-Dieu, Juif et Royal-Victoria, et de l'hôpital Saint-Sacrement, de Québec.



Le Dr Klausner lors de l'annonce, hier.

RAPPORT D'ÉTUDE SUR LE TAMOXIFÈNE					
Résultats de l'étude: le tamoxifène réduirait de 45 % l'incidence du cancer du sein chez les femmes à risque.					
Nombre de participantes: 13 388 aux États-Unis et au Canada					
Patientes	Cancer du sein	Effets secondaires			Autres effets
		Cancer de l'endomètre	Embolie pulmonaire	Thrombophlébite profonde	Fracture des os
6694: tamoxifène	84 cas	33 cas	17 cas	30 cas	47 cas
6694: placebo	154 cas	14 cas	6 cas	19 cas	71 cas

Source: Centre hospitalier de l'Université de Montréal

INFOGRAPHIE, PC/LE SOLEIL

De 1992 à 1997, l'agence américaine a étudié l'effet du tamoxifène chez 13 000 femmes jugées à risque aux États-Unis et au Canada. La moitié des participantes a reçu le médicament, l'autre un placebo. Les résultats ont été tellement prometteurs que les chercheurs ont décidé de les dévoiler 14 mois plus tôt que prévu, afin que les femmes qui prenaient le placebo puissent en bénéficier.

Les résultats de l'étude, qui ne de-

vaient être rendus publics que demain mais qui ont été ébruités dimanche par un quotidien de Philadelphie, révèlent que pour les femmes à risque, l'incidence du cancer du sein peut chuter de moitié si elles prennent du tamoxifène. Les chercheurs ont aussi découvert que le tamoxifène réduisait de 33 % les fractures osseuses.

Les femmes à risque sont notamment celles qui sont âgées de 60 ans et

plus, celles qui ont connu dans leur famille immédiate (mère, soeurs, filles) un cas de cancer du sein, ou celles qui ont déjà subi des biopsies et qui présentent des conditions précancéreuses. L'incidence du cancer du sein au Canada est de 335 pour 100 000 chez les femmes de 60 ans et plus.

« Pour les femmes à risque, le tamoxifène offre une solution de plus aux examens répétés (tous les six mois) et aux mammographies », a expliqué hier le docteur André Robidoux, chef de chirurgie et responsable de l'étude au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), campus Hôtel-Dieu.

Les femmes à risques doivent-elles maintenant exiger de leur médecin d'obtenir le médicament pour prévenir le cancer du sein? « Il s'agit d'une décision individuelle que la femme devra prendre avec son médecin », a indiqué prudemment le docteur Robidoux, qui croit cependant que les bénéfices dépassent les risques.

Le tamoxifène est utilisé depuis 1985 comme traitement complémentaire pour le cancer du sein, à la

suite d'une chirurgie et/ou d'une radiothérapie. Le tamoxifène agit contre le cancer du sein notamment en bloquant l'activité de l'oestrogène, une hormone femelle qui favorise la croissance de cellules cancéreuses. Les femmes qui prennent la pilule ou des hormones de remplacement lors de la ménopause ne sont donc pas éligibles au traitement préventif.

NON AU COCKTAIL ITALIEN

Par ailleurs, les médecins canadiens qui se sont rendus en Italie la semaine dernière pour y étudier le traitement contre le cancer mis au point par un physiologiste ne sont pas en mesure d'en recommander l'usage au Canada.

Un oncologue de Hamilton, le Dr Andrew Arnold, a expliqué hier que ses trois confrères et lui n'ont pas trouvé de preuves scientifiques leur permettant d'affirmer que le cocktail de médicaments et d'hormones mis au point par le physiologiste de 85 ans Luigi Di Bella constitue vraiment un traitement contre le cancer.

« Nous gardons l'esprit ouvert, mais nous ne recommanderons pas que ce cocktail soit utilisé au Canada », a déclaré le Dr Arnold, à son retour au pays.

La concurrence?

On l'attend à chaque tournant.



Les Sunfire coupé et GT:
elles tiennent à la route, comme vous à votre argent.

3,9%

Financement à l'achat jusqu'à 48 mois

Sunfire coupé

199\$

/mois*

Location de 36 mois

- Moteur 2,2 L de 115 chevaux
- Boîte manuelle à 5 rapports
- Freins ABS aux quatre roues
- Deux sacs gonflables
- Radio AM-FM stéréo
- Système antivol PASSLock
- Aileron arrière
- Transport et préparation inclus



Mêmes caractéristiques que le coupé, plus:

- Moteur Twin Cam de 150 chevaux
- Jantes en aluminium
- et pneus performance de 16 po
- Climatiseur
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Volant ajustable
- Régulateur de vitesse
- Transport et préparation inclus

Sunfire GT

239\$

/mois*

Location de 36 mois

L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec

Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1998 en stock. Photo à titre indicatif seulement. *Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (ou échange équivalent) de 1825 \$. Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité requis de: 300 \$. Première mensualité exigée à la

LA PASSION DE CONDUIRE

livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Frais de 12 \$ du kilomètre après 60 000 km. *L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTAL™ sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1998 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. **Rabais aux diplômés taxables et accordé selon les critères établis par le manufacturier. ***Banque TD et GM titulaires de licence des marques. ****Marque déposée de General Motors Corporation, Banque TD, usagé agréé. © Marque de commerce de la Banque TD. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

LE MONDE

Le projet d'accord de paix en Ulster soumis aux négociateurs

■ BELFAST (d'après AFP) — Trois jours avant la date limite fixée pour parvenir à un accord de paix en Irlande du Nord (Ulster), le texte d'un projet d'accord de paix a été soumis, hier soir, aux négociateurs du château de Stormont, près de Belfast, par l'ancien sénateur américain George Mitchell qui préside les travaux, indique-t-on de source proche des négociations.

Alors que protestants et catholiques tentent toujours de surmonter leurs dernières divergences, le document, très attendu, de 60 pages, « axé sur les questions conflictuelles ou offrant différentes options », est destiné à accélérer le rythme des négociations. Il sert de base au débat plutôt qu'il ne constitue un texte prêt à être signé.

George Mitchell a mis au point ce texte après l'adoption par les gouvernements britannique et irlandais d'une position commune sur la solution qu'ils souhaitent voir adopter pour mettre fin au conflit qui a fait 3200 morts en 29 ans. Tandis que s'ap-

proche la date limite qu'il a lui-même fixée à jeudi, Mitchell a finalement abattu ses cartes après avoir retardé la publication du préaccord qui devait originellement ne donner lieu qu'à des mises au point de détail.

Mais, il est apparu, hier, que des discussions acharnées allaient probablement se poursuivre jusqu'à la dernière minute.

Réagissant à la diffusion du préaccord à la table des négociations, un porte-parole du Parti social démocrate et travailliste (modéré) l'a qualifiée « d'étape tout à fait significative ».

Auparavant, Gary McMichael, le chef

d'un des deux partis protestants liés aux paramilitaires, le Parti démocratique de l'Ulster, a déclaré qu'il s'agissait « d'un des moments les plus critiques de l'histoire de l'Irlande du Nord, les prochains jours (devant être) déterminants pour nous tous ».

Le but de l'exercice est de trouver une formule capable de réconcilier la majorité protestante, qui souhaite que la province demeure sous administration britannique, et l'importante minorité catholique, dont le dessein est de constituer une Irlande unifiée.

Le résultat des négociations sera soumis à un référendum à la fois en Irlande et en Irlande du Nord, le 22 mai. Les principaux éléments de l'accord Mitchell sont les suivants :

- une assemblée semiautonome d'Irlande du Nord regroupant de 90 à 108 membres.
- un conseil ministériel nord-sud créé par les parlements britanniques

et irlandais dont dépendront différents organismes de mise en application dans des domaines tels que le tourisme et les transports sous l'autorité de Dublin et Belfast.

- un conseil des îles incluant des parlementaires irlandais et britanniques et des membres des futures assemblées nord-irlandaises, écossaises et galloises.
- une charte des droits et devoirs régissant les affaires de police, de justice et de détentions des membres des milices.

Cependant, les parties continuent à s'opposer sur des questions fondamentales. Les unionistes (protestants) sont fortement opposés à toute mesure donnant à Dublin une parcelle d'autorité directe sur la province. Ils sont décidés à limiter l'étendue des pouvoirs exercés par le conseil et à empêcher ses décisions d'échapper à la tutelle gouvernementale.

COLOMBIE

Guérilla sans père

La guérilla de l'Armée de libération nationale (ELN, guévariste) a annoncé officiellement, hier, la mort de son leader, le prêtre espagnol Manuel Perez, à l'âge de 62 ans. Sa mort serait survenue le



Manuel Perez

14 février, à la suite d'une hépatite, dans un lieu non précisé des montagnes du Nord-Est de la Colombie. L'ELN est le second mouvement de guérilla du pays, avec environ 5000 membres, et sévit surtout dans les départements frontaliers du Venezuela. (AFP)

ÉTATS-UNIS

Loterie de la mort

Amnesty International, l'organisation de défense des droits de l'homme a accusé le Texas, hier, d'avoir mis en place une loterie en matière d'exécutions capitales. Le processus précédant l'exécution d'un condamné à mort est « une litanie de procédures inadéquates qui ne respectent pas le minimum des critères internationaux de protection des droits de l'homme », affirme Amnesty. Le Texas qui détient le record des exécutions aux États-Unis — 37 sur 74, en 1997 — exécute plus de gens que n'importe quel pays occidental, souligne l'organisation. Les exécutés sont le plus souvent des gens pauvres, jeunes ou mentalement retardés qui ont été abandonnés par le système légal. Alors que la moitié des victimes appartiennent à des minorités ethniques, 88% de ceux qui sont exécutés le sont pour le meurtre d'un Blanc, ajoute encore Amnesty. (AFP)

ALGÉRIE

57 civils tués

Cinquante-sept personnes ont été tuées et dix autres blessées, dans la nuit de dimanche à hier, à Arzew, près d'Oran, dans l'Ouest algérien, et à M'Sila, près de Constantine, la capitale de l'Est. Deux communiqués officiels, diffusés à la mi-journée par la radio gouvernementale, ont fait état d'un bilan de 35 tués (27 personnes près d'Arzew et huit autres près de M'Sila). Les informations officielles étaient accompagnées d'un nouvel appel à la vigilance. Les tueries d'Arzew et M'Sila interviennent à quelques heures de la célébration de la fête du Sacrifice et dans des zones relativement épargnées jusque-là par la violence attribuée aux groupes islamistes armés. (AP)

CISJORDANIE

Le Hamas déchiré

L'Autorité palestinienne a déga- gé Israël de toute responsabilité dans la mort de Mohiyedine Sharif, l'un des artificiers du Hamas tué la semaine dernière à Ramallah dans l'explosion d'une voiture piégée, affirmant que ses meurtriers étaient quatre militants du groupe islamiste qui, depuis, ont été arrêtés. Le Hamas a rejeté, hier, les conclusions de l'enquête palestinienne, accusant Israël dans cet assassinat. Le mouvement extrémiste avait déjà promis des actions de représailles contre l'État hébreu pour venger la mort de Mohiyedine Sharif. Parmi les suspects se trouvaient des gens qui avaient été entraînés par Sharif et d'autres qui l'avaient aidé à se cacher. (AP)

SUISSE

Un nouveau Titanic

Des entreprises suisses et américaines veulent unir leurs forces pour construire un nouveau Titanic, a rapporté, dimanche, un journal suisse. Les partenaires espèrent reconstituer l'histoire en faisant partir le bateau de Southampton, le 10 avril 2002, près de 90 ans après le départ du paquebot original pour son unique traversée de l'Atlantique. Le bateau, de 275 mètres de long, pourra accueillir 2000 personnes et sera construit à la même échelle et sur le même modèle que son prédécesseur... mais avec une technologie du XXI^e siècle. La construction du paquebot devrait coûter quelque 600 millions \$ US. Plusieurs partenaires se présentent sous le nom de White Star Line. (AP)

Un grand ménage en Corse

AJACCIO, France (d'après AFP) — Le gouvernement français a entamé un grand nettoyage en Corse pour mettre un terme à la corruption alimentant le terrorisme, après plus de deux décennies de fraudes et de népotisme sur cette île de 260 000 habitants gangrénée par l'affairisme.

« Le gouvernement s'est fermement engagé à rétablir le rôle que l'État et ses responsables doivent tenir en Corse. Il ne s'agit pas de négocier, mais d'appliquer la loi sans aucune faiblesse », a affirmé, hier, le principal représentant de l'État dans l'île, le préfet Bernard Bonnet, dans un entretien accordé au quotidien *Le Figaro*.

Si l'enquête policière menée sur l'assassinat, le 6 février, de son prédécesseur, Claude Erignac, plétine toujours, M. Bonnet a prouvé depuis quelques jours qu'il entendait mettre ses actes au diapason des promesses faites par le gouvernement au lendemain de ce meurtre qui avait provoqué un énorme choc, tant sur l'île qu'en métropole.

Son opération la plus spectaculaire a été déclenchée, la semaine dernière, avec la saisie de la caisse régionale du Crédit agricole, un important établissement bancaire. Celle-ci affiche un passif dépassant 160 millions \$ US qui aurait été creusé par des prêts consentis à des personnalités insulaires considérées comme intouchables.

Démission du chef de l'armée sud-africaine

PRETORIA (d'après AP) — Le chef de l'armée sud-africaine, le général Georg Meiring, a déclaré, hier, qu'il démissionnerait en raison de la polémique suscitée par l'existence d'un rapport militaire concernant un coup d'État présumé, ourdi par des extrémistes de l'ANC, le parti au pouvoir.

Le président sud-africain, Nelson Mandela, avait désigné une commission de trois juges pour faire la lumière sur la façon dont le rapport avait été rédigé, était parvenu à la presse et avait échappé aux circuits classiques des services de renseignements.

Le rapport citait les noms de plusieurs militants antiapartheid qui occupent aujourd'hui des postes militaires et gouvernementaux importants, les accusant de prendre part à des activités organisées de déstabilisation du pays dans le but de renverser le gouvernement.

M. Mandela avait affirmé n'avoir jamais accordé de crédit à ce document, son gouvernement assurant à plusieurs reprises qu'il n'y avait jamais eu de tentative de coup d'État.



Georg Meiring

Naissance inattendue en l'air



À 9100 m d'altitude, un minuscule passager a décidé de prendre le vol 704 de la Cameroon Airlines et de faire connaissance avec sa mère. À mi-parcours du vol de 90 minutes entre le Nigeria à la Côte d'Ivoire, Saldatou Ayoni a perdu, dimanche, les eaux. La jeune femme a tout tranquillement entamé son travail et c'est quelque part au-dessus du Ghana ou du Bénin qu'elle a donné naissance à un petit garçon en bonne santé. Coup de chance, un pédiatre se trouvait à bord de l'appareil et a pu l'assister. John Yap, médecin camerounais, explique qu'il n'est pas rare de voir des femmes enceintes voyager en avion. Mais « elle n'aurait pas dû, à un stade aussi avancé de sa grossesse », a-t-il estimé. L'accouchement s'est plutôt bien passé : le docteur Yap a utilisé des sacs plastiques et une couverture pour délimiter une « salle d'accouchement » et a coupé le cordon avec un couteau suisse. La plupart des passagers ne se sont aperçus de rien, dévorant tranquillement leurs plateaux-repas. Jusqu'à ce que l'hôtesse annonce l'heureux événement. Le nouveau-né, emmaillotté dans une couverture de la compagnie aérienne, est alors devenu le centre de l'attention générale, et plusieurs passagers ont offert des cadeaux à la mère, épuisée mais souriante, déjà à la tête de cinq enfants. Tous nés sur le plancher des vaches.

Rwanda: quatre ans après le génocide, aucun condamné

■ ARUSHA, Tanzanie (d'après AP) — Quatre ans après le génocide qui a fait entre 500 000 et un million de morts au Rwanda, la justice ne s'est toujours pas frayé un chemin au « Pays des Mille Collines ». Le tribunal international d'Arusha (Tanzanie) vient ainsi de mettre un terme à son premier procès mais n'a encore condamné aucun coupable.

Le 6 avril 1994, l'assassinat mystérieux du président rwandais Habyarimana et de son homologue burundais Cyprien Ntaryamira ouvrait la voie à trois mois de massacres, orchestrés par la frange extrémiste du régime hutu et dirigés contre la minorité tutsie.

En ce quatrième anniversaire, la justice plétine, alors que la communauté internationale commence à exprimer sa mauvaise conscience, à l'image de Bill Clinton, à Kigali.

Le président américain a notamment exprimé son mécontentement à l'encontre des retards du tribunal d'Arusha, mis en place par les Nations

unies et financé en grande partie par les États-Unis.

De fait, le tribunal a pris un mauvais départ dès sa mise en place, en septembre 1994. La première erreur fut de l'installer à Arusha, petite ville du nord de la Tanzanie où manquaient les infrastructures nécessaires à son fonctionnement.

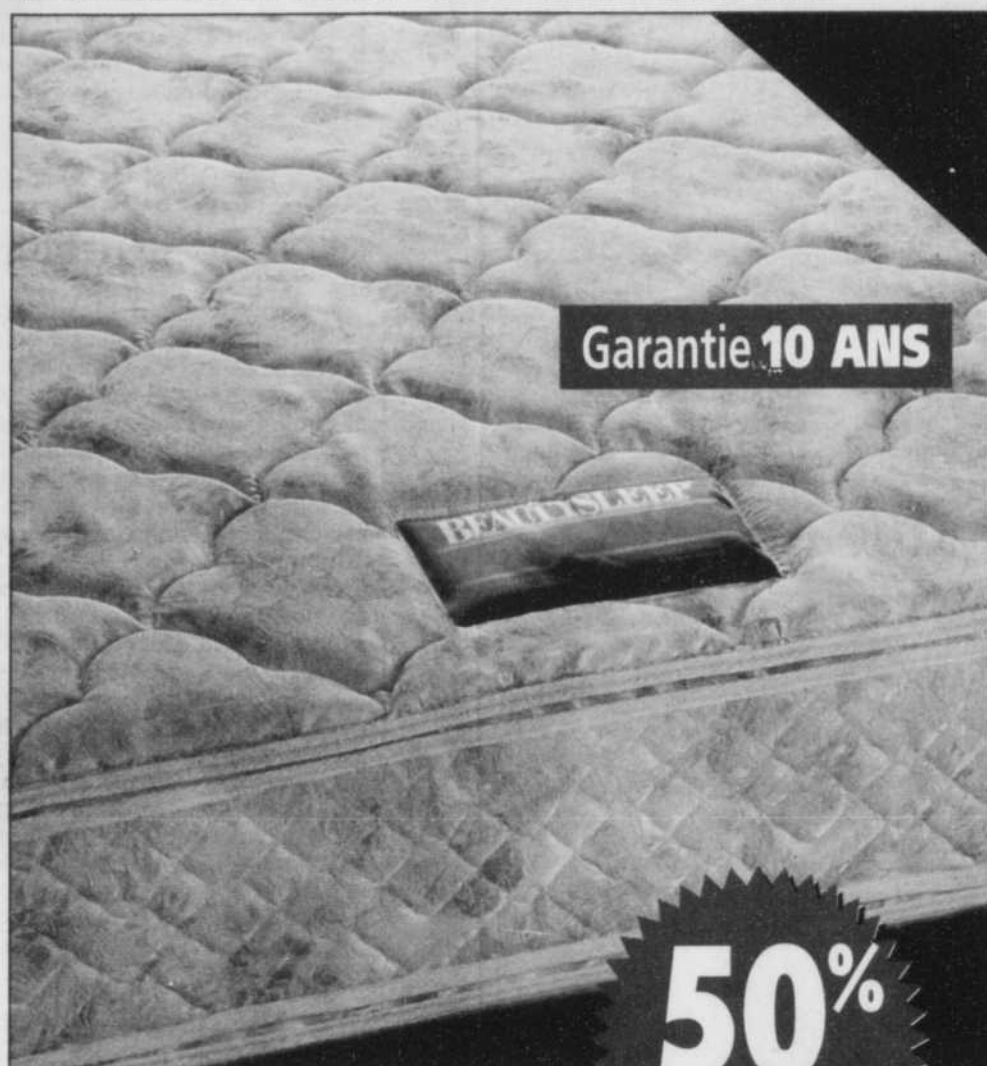
Une enquête diligentée, en 1996, par le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a même conclu à l'inefficacité, au gaspillage et à l'incompétence du tribunal. Annan a alors confié au Nigérian Agwu Ukiwe Okali la responsabilité des 59 millions

\$ US de budget et des 488 employés de cette juridiction.

Un an plus tard, malgré des progrès, la sécurité du personnel, des témoins et des documents reste aléatoire. Un témoin a ainsi été assassiné après son audience, un autre a été retrouvé mort avant d'avoir pu témoigner.

Le procureur général international, la Canadienne Louise Arbour, déplore pour sa part que sur 137 postes, 50 soient encore vacants, y compris ceux de deux hauts magistrats et de trois enquêteurs. Certains, dont M. Okali, prennent la défense du tribunal en assurant que la principale difficulté réside dans la comparaison des responsables du génocide rwandais.

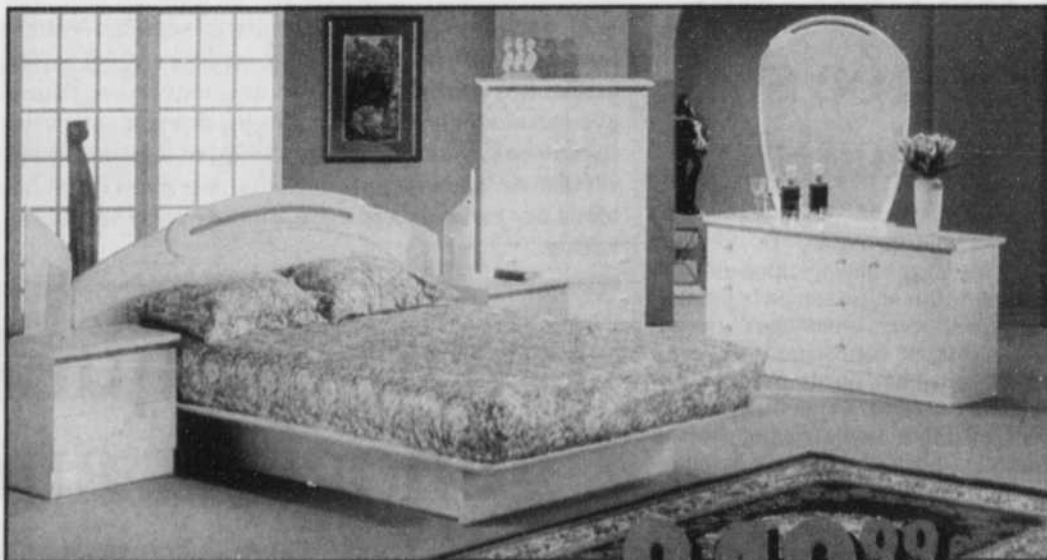
Jusqu'à présent, l'accusation n'a pu traduire que quatre suspects devant la juridiction internationale, et encore ne s'agissait-il que d'exécutants et non de planificateurs.

A MEUBLEMENTS
TANGUAY**ATTAQUE
LES PRIX****PAYABLE
L'AN PROCHAIN
EN JANVIER 1999****SIMMONS****MATELAS À RESSORTS DISCRETION**Garantie **10 ANS****50%**
DE RABAIS**510 RESSORTS**Matelas 39"
Rég. 569.99**285⁰⁰**Matelas 54"
Rég. 689.99**345⁰⁰**Matelas 60"
Rég. 789.99**395⁰⁰**Matelas 78"
Rég. 1099.99**550⁰⁰****RELAXON** ENSEMBLE DE SALONFauteuil
Sofa459.99
729.99

Causeuse

599⁹⁹**RELAXON**FAUTEUIL BERÇANT
INCLINABLE
CHAUFFANT AVEC
VIBRO-MASSEUR**649⁹⁹****SUMMUM
DESIGN**

SOFA-LIT AVEC MATELAS À RESSORTS

**499⁹⁹****meq** ENSEMBLE DE CHAMBRE

6 morceaux

849⁹⁹A MEUBLEMENTS
TANGUAY

www.tanguay.qc.ca

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province

COMMANDE TÉLÉPHONIQUE - Utilisez nos lignes sans frais

**AVANTAGE
1-800**

LÉVIS : 5720, boul. Étienne-Dalloire (angle Kennedy) 1 800 563-4511 (418) 833-4511

BEAUPORT : 535, boul. Sainte-Anne 1 800 563-6282 (418) 667-6282

LES SAULES : Carrefour Les Saules - 5150, boul. de l'Ornière 1 800 563-4411 (418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES : 2200, boul. des Récollets 1 800 465-2200 (819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE : 822, boul. Sainte-Anne, Rte 132, Cité de Rimouski

1 800 463-4411 (418) 725-4411

CHICOUTIMI : 1990, boul. Talbot 1 800 363-4711 (418) 698-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP : 245, Hôtel-de-Ville 1 800 510-4711 (418) 867-4711

* Sous réserve de l'approbation
du service de crédit, ne payez
que les taxes de vente. Cartes de
crédit acceptées.